

COURRIER DE L'AVIVO N°4

AOÛT-SEPTEMBRE 2023
CANTON DE VAUD

Association de défense et
de détente de tous les retraités

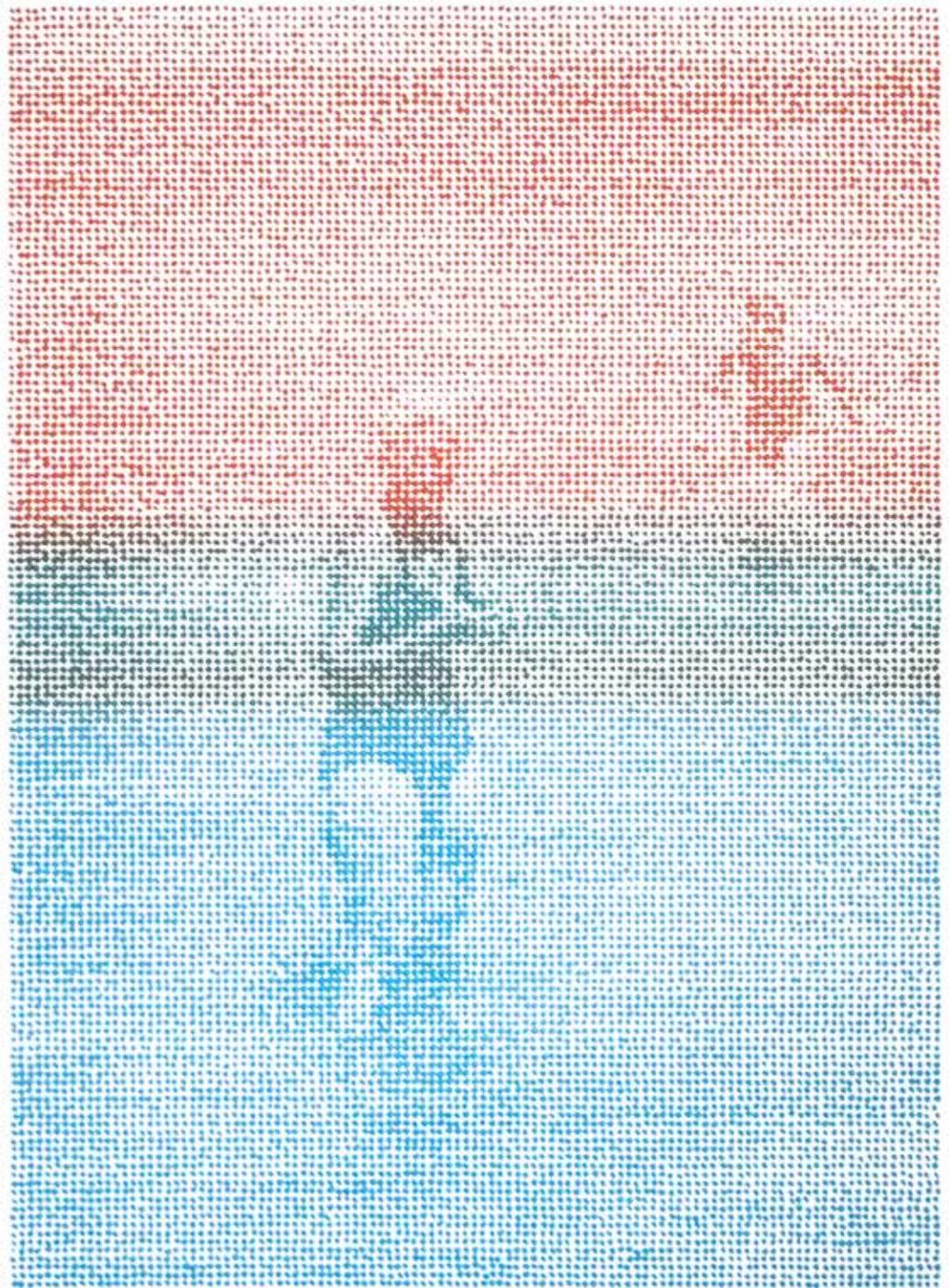


ILLUSTRATION DE COUVERTURE

Christian Stuker (1963)

Les baigneuses, 2023

Feutre sur papier, 105 x 75 cm

L'atmosphère joyeuse et libre d'une plage au bord du lac

Né à Thoune, Christian Stuker vit et travaille à Riex, au milieu des vignes, dans une ancienne salle de classe de la commune. Graphiste de formation, il développe une recherche artistique autour de l'image depuis plus de vingt ans. Il peint, découpe, projette et mène un travail très libre en art visuel. Il aime passer d'une technique à l'autre, d'un genre à un autre, d'une thématique à une autre. Paysages, objets, actualités, scènes de la vie quotidienne, partout niche une intrigue qu'il détecte avec une curiosité constante.

Dans cette illustration de couverture, le geste de Christian Stuker est en tension entre une trame mécanique et la reproduction d'une image projetée et recopiée minutieusement sur une feuille de papier avec un feutre point par point. À travers ce processus de reproduction, l'artiste s'immerge totalement dans l'image qu'il est en train de peindre, au point de perdre de vue ce qu'il peint, jusqu'au moment où il recule de quelques pas pour saisir l'ensemble de l'image.

À sa manière, il s'empare d'un motif traditionnel de la peinture et en réinvente le sujet. Dans cette œuvre, *Les baigneuses* révèlent l'immense potentiel d'un thème bien connu de l'histoire de l'art. Nombre de peintres ont traité le thème de la plage, en privilégiant tantôt les atmosphères lumineuses, tantôt sa dimension sociale. D'Eugène Boudin à Pablo Picasso, en passant par Edgar Degas, Paul Cézanne, André Derain, Félix Vallotton, Raoul Dufy ..., les scènes de plage traversent tout l'art moderne. Les baigneuses déclinent

la thématique avec une perception artistique singulière qui donne à ses baigneuses une forme d'étrangeté, comme des silhouettes sorties des confins du monde en tenues de bain moderne. L'œuvre restitue de façon emblématique l'atmosphère joyeuse et libre d'une plage en été.

Le travail artistique de Christian Stuker a été présenté lors de plusieurs expositions individuelles et collectives en Suisse, quelques pièces sont entrées dans des collections privées. Son travail est à découvrir sur son site internet www.stuker.xyz ou à la galerie Davel 14 à Cully où il a exposé à plusieurs reprises, à voir notamment sur le site internet www.davel14.ch.

Et en cas de canicule, pensez-y, la baignade reste une bonne solution. Passez un bon été au bord du lac!

■ Patrick Ernst

PUBLICITÉ

SOMMAIRE

Billet de la Présidente	5
Éditorial	6
Libre opinion	7
Les brèves	8
Témoignages de la permanences impôts de l'AVIVO Vaud	15
Retraite et précarité	16
Charlotte et Gaston	23
Coup de projecteur	26
Réflexion	31
Signez les deux initiatives!	33
Courrier des lecteurs	37
Avec nos sections	41
Voyage : Dans les Caraïbes	52
Réflexion	55
À lire et à relire	56
Histoire	62
Poème et chanson	64
Jeu-concours	67

Prochain délai de rédaction : 7 septembre 2023

PUBLICITÉ



AVIVO VAUD

ADRESSES DES SECTIONS

AVIVO Vaud

Réception et Bureau d'information sociale (BIS)

Place Chauderon 3, 1003 Lausanne
Tél. 021 320 53 93 Courriel : info@avivo-vaud.ch

Section du Chablais Vaudois

Bernard Borel, président
Rue Krafft 1, 1860 Aigle, Tél. 079 500 22 64
Courriel : borel.held@bluewin.ch

Section de Lausanne

Place Chauderon 3, 1003 Lausanne
Administration : Tél. 021 312 06 54
Courriel : bureau@avivolausanne.ch
Service social : Tél. 021 312 06 54
Courriel : social@avivolausanne.ch

Section de Morges

Eric Voruz, président
Ch. de la Grosse-Pierre 11, 1110 Morges
Courriel : eric.voruz@bluewin.ch

Section de Nyon et environs

Annelise Jaquier
Chemin du Joran 5a, 1260 Nyon
Tél. 022 3615270
Courriel : a_l_jaquier@bluewin.ch

Section d'Orbe et environs

Case postale 5, 1350 Orbe
Tél. permanence 079 860 60 62
Courriel : avivo-orbe@bluewin.ch

Section de Renens

Case postale 630, 1020 Renens
Tél. 021 636 40 33
Courriel : vivorenens@bluewin.ch

Section de Sainte-Croix

Luigi Vanetta
Rue de la Promenade 11, 1450 Sainte-Croix
Tél. 024 454 45 65
Courriel : luigi.vanetta@bluewin.ch

Section de la Vallée de Joux

Bernard Walter, Président Rue Paul-Golay 16,
1341 l'Orient. Tél. 079 657 27 62

Section de Vevey et environs

Case postale 45, 1800 Vevey, Tél. 077 435 25 09
avivo.vevey@gmail.com

Section d'Yverdon-les-Bains et environs

Rte de la Robellaz 14, 1417 Essertines/Yverdon
Tél. 079 360 77 97
Courriel : avivo.yverdon@gmail.com

COURRIER DE L'AVIVO

Revue destinée à toutes celles et tous ceux qui bénéficient ou vont bénéficier des prestations AVS/AI. Organe officiel de l'AVIVO Vaud, paraît six fois l'an.

Abonnement pour non-membres : Fr. 12.-

Abonnement de soutien : Fr. 18.-,
CCP 10-12147-1, IBAN CH56 0900 0000 1001 2147 1

Coordinateur de rédaction :

Patrick Ernst, Chemin de la Clouterie 11,
1612 Ecoteaux. Envoi par courriel à
redaction@courrier-avivo.ch.

Administration, abonnements :

Mica Arsenijevic, Courrier de l'AVIVO,
Ch. du Pré des Cailles 10,
1323 Romainmôtier, 024 453 17 37
(répondeur) administrateur@courrier-avivo.ch.

Fichiers informatiques pour la publicité :

Envoi par courriel à publicite@courrier-avivo.ch

Editeur responsable : AVIVO Vaud,
Place Chauderon 3, 1003 Lausanne,
info@avivo-vaud.ch, tél. 021 320 53 93.

Impression : CopyPress Sàrl à Puidoux.

Site Internet : www.avivo-vaud.ch.

Comité de rédaction : Michel Guenot, président,
Andrea Egli, vice-présidente, Mica Arsenijevic,
Pierre Butty, Pierre Jeanneret, Christian Rapin,
et Bernard Walter.

Relecture : Daniel Guélat.

BILLET DE LA PRÉSIDENTE



■ Béatrice Métraux

**Mesdames et Messieurs,
très chères et chers membres de l'AVIVO**
(Discours présenté à l'Assemblée générale)

Quel honneur d'être parmi vous aujourd'hui et de présenter ma candidature à la présidence de votre association, qui est aussi la mienne puisque je suis membre de la section de Lausanne depuis bien des années déjà. Je crois même que je n'avais pas encore atteint l'âge de la retraite.

Mes premiers pas au sein de l'AVIVO, je les ai faits en servant les repas de Noël à Beaulieu. C'est Christiane qui m'avait sollicitée. Toute jeune conseillère d'État ou en campagne, j'ai aimé ces dimanches gais, chaleureux et remplis d'émotions. Servir toutes ces têtes blanches, avec chacune ses expériences, son passé, parfois aussi son impatience. Quelle belle leçon d'humilité. J'étais brièvement au service d'une génération à qui je devais tant : la connaissance, la paix, la prospérité, la sécurité. Je me suis juré une fois à la retraite de servir encore.

Maintenant, me voilà blanche à mon tour, mais avec une belle énergie dont je souhaite vous faire profiter. Rassurez-vous, pas question de faire la révolution, même si dans mon jeune âge j'ai moult fois scandé le slogan « une seule solution la révolution ». Je pense que tous ensemble nous avons mieux à faire. En effet, de mes presque onze années au Conseil

d'État, je retiens quelques principes : écouter, construire, avancer, ne pas craindre l'échec. Alors je vous propose.

D'abord se connaître

Aussi je souhaiterais faire le tour de toutes les sections pour vous écouter, entendre vos préoccupations, vos besoins. Sur cette base, pourquoi ne pas construire avec le comité, une feuille de route, « un programme de législature » pour les années à venir. L'action de l'AVIVO n'en sera que plus forte.

Il faudra ensuite recruter

Nos rangs s'éclaircissent, c'est dans l'ordre des choses, mais quand même ! Si on veut se battre pour une 13^e AVS, contre la dérive des caisses maladie bien trop chères, pour des retraites décentes, pour des transports publics accessibles à tous, etc., nous devons être nombreux, et motivés.

Et puis travailler encore plus ensemble

Au niveau vaudois, renforcer la coopération et les échanges entre les sections, également avec les associations qui poursuivent le même but que nous, mais aussi au niveau fédéral, pour faire entendre notre voix à Berne. Pas une voix chevrotante, mais une voix forte. Après tout, les plus de 64 ans, nous représentons plus de 19 % de la population suisse en 2021 selon l'office fédéral de la statistique. Quel poids politique, nous avons là !

Bref, tout ceci, je le ferai avec vous, pour vous, si vous le voulez bien.

Je mettrai le temps que me laissent mes deux petits-fils (quatre ans et un an) à votre disposition, mais j'aurais besoin de vous, de vos idées, de vos conseils.

Je me réjouis de travailler avec vous et dans cette perspective, j'aimerais tout particulièrement adresser mes remerciements aux sections et à toutes celles et ceux qui œuvrent bénévolement pour l'AVIVO.

Pour ce numéro d'été, nous vous parlons de la vie de notre association. Vous pouvez lire le message de notre nouvelle présidente cantonale Béatrice Métraux, mais aussi le compte rendu de l'assemblée qui l'a élue. Vous trouverez aussi des échos de la campagne des permanences impôts avec la chronique de l'un de nos bénévoles-impôt Christian Rapin qui vous invite à rejoindre l'équipe pour 2024. Patrick Ernst vous présente le service que nous développons pour sensibiliser les plus précaires aux droits aux prestations complémentaires et à diverses aides sociales et subsides. Oser faire valoir ce droit ne va pas de soi : c'est le sens du témoignage poignant d'une de nos membres.

Vous constaterez que les activités de nos sections sont riches et variées : bravo à celles et ceux qui les organisent pour votre plaisir et en tiennent également la chronique que nous publions toujours avec beaucoup de plaisir.

Des lectures, des expositions, autant de suggestions pour passer un bel été. Les réflexions de René Knüsel, Bernard Walter, Pierre Butty pourront nourrir des échanges entre amis autour de l'apéro. Vous le

savez, la politique n'est jamais loin de nos préoccupations : les brèves abordent de nombreux sujets de politique sociale. Nous vous invitons aussi à signer les deux initiatives lancées par les syndicats pour introduire un salaire minimum obligatoire dans notre canton. Il y a deux textes différents : l'un pour introduire cette mesure dans la Constitution, l'autre qui présente un projet entièrement rédigé (cela évite qu'il soit dénaturé par la suite). Les délais sont courts ! Alors à vos stylos pour combler les lacunes qui existent dans de nombreux secteurs. Il y a encore dans ce canton des salaires bruts à 14 francs de l'heure. L'AVIVO Vaud soutient ces initiatives parce qu'elles renforcent la solidarité entre les générations.

Enfin un peu d'air frais dans cet été que l'on annonce caniculaire avec la lecture des aventures de Charlotte et Gaston ou le rappel du rôle de l'anarchisme dans le Jura et pourquoi pas en fredonnant la chanson que nous propose le malicieux Dominique Scheder.

Le comité tout entier vous souhaite une excellente lecture !

PUBLICITÉ

Prendre sa retraite à l'heure !

De nos jours, la retraite arrive d'un coup sec, ponctuée d'une fête de départ, ou non. Certes, le terme de la carrière professionnelle est en principe connu. Il est principalement dicté par la caisse de pension. Pour les mieux lotis, une préparation à la retraite est proposée auparavant. Elle permet d'anticiper une partie des changements intervenant avec le passage de la vie active et rémunérée à une vie sans obligation de travail. À la date fatidique, les moins chanceux sont priés de rendre leur tablier ou de ranger leur bureau.

Plutôt que de subir une date-couperet, on peut imaginer qu'il y aurait mieux à faire. Les arguments pour repenser la fin du parcours professionnel abondent. Pour certains salarié·e·s, attendre 65 ans est usant, quand le corps ou l'esprit sont stressés. Pour d'autres, l'âge de la retraite sonne trop tôt. L'envie et les capacités de poursuivre sont là. Mais, sous le régime actuel, les formes d'assouplissement sont encore réfléchies par des limites : retraite anticipée ou différée.

Une autre voie de réflexion pourrait être de concevoir la fin de carrière professionnelle en termes d'intensité. Ainsi, à partir d'un certain âge, le cadre du poste de travail occupé pourrait être défini avec moins d'intensité. Par exemple, en modulant le temps d'engagement dès l'âge de 50 ans, il devrait être possible d'alléger quelque peu, et de manière continue, l'engagement professionnel. De façon simplifiée, les taux d'engagement pourraient être progressivement réduits jusqu'au départ effectif à la retraite qui, lui, pourrait quelque peu différer.

Autrement dit, les diverses mesures de flexibilisation autour de l'âge de la retraite devraient pouvoir engendrer une diminution progressive du temps de travail, allant de pair avec un accroissement des possibilités de prolonger son activité en emploi à un taux réduit et avec des conditions réélaborées.

Il s'agit clairement d'éviter une série de problèmes sociaux qui se créent surtout en fin de parcours professionnel. Le recours à des mesures dilatoires telles que le passage répété par le chômage, les différentes formations qui y sont liées, l'entrée à l'assurance-invalidité (AI) avec un parcours épuisant, ou encore le recours aux différentes formes d'aide sociale. Tous ces dispositifs sont utiles, mais généralement humiliants pour des personnes qui gardent une capacité, une volonté, voire un plaisir à travailler.

Ces aménagements, pensés sur la quinzaine d'années actuelles de la fin de vie professionnelle, devraient permettre de relever quelques-uns des défis des assurances sociales par un recours plus limité à leurs services ; sont en particulier concernés l'AI, mais aussi les différents dispositifs de l'aide sociale. D'autres problèmes pourraient également trouver des solutions comme l'actuelle et future pénurie de personnel, avec le maintien sur le marché de l'emploi d'une partie des personnes concernées.

Ces mesures de flexibilisation des modalités de fin de carrière, en particulier le maintien au travail, ne peuvent être couronnées de succès que dans la mesure où elles s'accompagnent d'un aménagement des postes de travail, de la mise en place de plans de carrière généralisés et de mesures incitatives rendant le dispositif attractif, et d'une généralisation de la formation continue au cours et après la vie professionnelle. Une hausse unilatérale et péremptoire de l'âge de la retraite est indiscutablement aux antipodes du dispositif esquissé ici.

■ René Knüsel

Le référendum contre la réforme du 2^e pilier a largement abouti!

Le 27 mai, les signatures du référendum contre la réforme du 2^e pilier ont été déposées. Au total **141 726 signatures** : c'est presque trois fois plus que ce qu'il faut pour un référendum ! Le signal est fort. Ce référendum si important sera donc soumis au vote populaire. Comme l'automne dernier pour AVS 21, le patronat et les banques vont injecter des millions dans la campagne. Ils veulent nous faire travailler plus longtemps alors que les rentes baissent. Nous devons donc ensemble nous préparer à une campagne de votation féroce. Si nous unissons nos forces, je suis convaincue que nous parviendrons à repousser ces attaques. Les rentes sont aujourd'hui déjà beaucoup trop basses. Tout le monde a droit à une bonne retraite après une vie de travail. Pas seulement les tops managers de la finance.

Le Conseil d'État veut réduire l'impôt

Conformément à son programme de législature, le Conseil d'État transmet au Grand Conseil plusieurs adaptations de la fiscalité des personnes physiques et morales. S'agissant des personnes physiques, il souhaite réduire l'impôt cantonal sur le revenu des personnes physiques de 2,5 % à partir de 2024, correspondant à une enveloppe de 75 millions de francs. Cumulé aux mesures prises pour 2023, cela représente 148 millions de francs en faveur des personnes physiques. (148 millions qui manqueront pour les nombreux projets sociaux nécessaires...)

Pour les personnes morales, le Conseil d'État propose au Grand Conseil de procéder à plusieurs adaptations de la loi sur les impôts directs cantonaux. Il annonce par ailleurs un train de mesures visant à garantir et renforcer

l'attractivité économique du canton. (Baisser les impôts des entreprises est-ce la bonne solution?)

Attaque contre les locataires

Désolée de vous donner une mauvaise nouvelle : le lobby immobilier s'est imposé au sein de la Commission juridique du Conseil des États (CAJ-E). La commission a adopté deux initiatives parlementaires très hostiles aux locataires. Le Conseil des États a confirmé cette décision, les parties bailleuses peuvent résilier plus facilement les baux et exiger ensuite des loyers plus élevés.

Ne nous laissons pas faire. L'ASLOCA prépare un double référendum et sera prête à réagir dès que la décision du Conseil des États tombera. Avec un large soutien des locataires, les locataires pourront gagner !

Prévenir la violence envers les personnes âgées

Huit ans après la première intervention contre la violence chez les personnes âgées - elle avait alors été rejetée avec la voix prépondérante du président du Conseil national, un UDC - le Conseil national a maintenant approuvé à une large majorité la motion « Prévenir la violence chez les personnes âgées ». Une victoire d'étape dans la lutte de longue haleine pour un programme d'impulsion pour une telle prévention ! En mai, le Conseil fédéral s'y était encore opposé au motif qu'« il n'y avait pas la marge de manœuvre nécessaire en matière de politique financière pour un engagement supplémentaire ». Commentaire d'Inge Schädler de la FARES sur cette argumentation déconcertante du Conseil fédéral : « Si les personnes âgées qui doivent être protégées contre la violence étaient une banque, elles seraient déjà sauvées depuis longtemps ». (IS)

(Tiré de la Newsletter de la Fares, Fédération des associations de retraités et de l'entraide en Suisse).

Pour une vie autonome à un âge avancé

Un changement de mentalité s'opère peu à peu dans la politique de la vieillesse. Ainsi, le Conseil national demande que l'AVS prenne en charge spécifiquement les aides techniques afin de favoriser une vie autonome à un âge avancé et d'éviter ou de retarder considérablement les séjours en établissement ou en maison de retraite pour les personnes handicapées en âge de retraite. Cela est souhaitable du point de vue de la qualité de vie des personnes concernées et pour éviter les coûts élevés d'une prise en charge en établissement. (BH) (Tiré de la Newsletter de la FARES, Fédération des associations de retraités et de l'entraide en Suisse).

Le Conseil fédéral veut réviser les rentes de survivants de l'AVS

Le Conseil fédéral a adopté les axes de la réforme du régime des rentes de survivants de l'AVS pour « adapter le système aux réalités sociales actuelles et réaliser des économies pour la Confédération ». Il mettra un projet en consultation à l'automne 2023 et a chargé le Département fédéral de l'intérieur d'examiner la possibilité de limiter les conditions d'octroi de ces rentes et d'analyser les rentes pour enfants de l'AVS afin d'atteindre une économie de 100 millions de francs pour la Confédération (*notons que le montant des économies est fixé avant l'analyse !*).

Dans ce contexte, la révision des rentes de survivants prévoit notamment les mesures suivantes :

- les rentes de veuf et de veuve seraient octroyées aux parents jusqu'aux 25 ans de

leurs enfants, voire au-delà pour un enfant adulte en situation de handicap ;

- les veufs et veuves mariés ou divorcés n'ayant plus d'enfants à charge auraient droit à une rente de survivants limitée à deux ans et non plus une rente à vie. Les rentes en vigueur de veuf et de veuve âgés de moins de 55 ans et sans enfants à charge seraient supprimées dans un délai de deux ans (disposition transitoire). Les bénéficiaires de rentes de veuve ou de veuf plus âgés bénéficient d'une garantie des droits acquis ;
- les rentes de veuf et de veuve pour les rentiers actuels de 50 ans et plus qui perçoivent des prestations complémentaires à l'AVS seraient maintenues ;
- les veuves et les veufs âgés de 58 ans et plus au moment du décès, pourraient recevoir des prestations complémentaires si le décès mène à la précarité.

En ce qui concerne les rentes pour enfant de l'AVS, tant une suppression qu'une réduction de celles-ci ne se justifient pas. Elles auraient un impact trop important sur la situation économique des retraités ayant des charges familiales alors que les économies réalisées par ce biais ne seraient pas significatives.

En 2035, lorsque le nouveau régime déploierait pleinement ses effets, des économies d'environ 810 millions de francs dans l'AVS et d'environ 160 millions de francs pour la Confédération pourraient être atteintes.

L'unique but est de faire des économies. La situation des personnes concernées, enfants ou adultes, intéresse peu...

La société serait grippée sans le bénévolat des seniors

Par leurs engagements, les aînés contribuent de façon cruciale à la prospérité, selon l'étude VIVRA pilotée par l'Université de Lausanne, à laquelle l'AVIVO a participé. Leur apport est pourtant souvent invisible. La pandémie de Covid 19 a permis de mettre en lumière

l'activité indispensable des aînés. Sans ces derniers, confinés plus strictement, nombre d'associations n'ont plus pu fonctionner ou ont été fortement freinées. L'image d'Épinal du senior qui utilise son temps libre à son seul profit, est bien loin de la réalité.

Reconnaître les logements protégés dans les prestations complémentaires à l'AVS

Le Conseil fédéral propose d'accorder aux bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS des prestations d'assistance qui devraient être remboursées dans le cadre des frais de maladie et d'invalidité. Il a mis en consultation une modification de la loi sur les prestations complémentaires (LPC) en ce sens. Environ un tiers des personnes vivant dans un établissement médico-social (EMS) nécessite moins d'une heure de soins par jour. L'entrée en EMS pourrait être retardée, voire évitée, si ces personnes avaient la possibilité d'habiter un logement adapté aux personnes âgées ou de bénéficier de prestations d'assistance à domicile. D'ici à 2040, l'effectif des personnes de plus de 65 ans devrait augmenter de moitié et celui des personnes de 80 ans et plus devrait presque doubler. Cette croissance rapide représente un défi pour la prise en charge et les soins à apporter aux personnes âgées. Des prestations d'assistance telles qu'une aide au ménage, aux courses, à la livraison des repas ou un environnement sûr pour éviter les chutes leur donneraient la possibilité de vivre plus longtemps de manière autonome. Cette modification répond à la motion de la Commission de la Sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (18.3716) « Prestations complémentaires pour les personnes âgées en logement protégé » et se fonde sur les résultats d'une étude mandatée par l'Office fédéral des assurances sociales. Actuellement, les coûts liés aux prestations

complémentaires sont financés à hauteur de 5/8 par la Confédération et 3/8 par les cantons. À l'inverse, le remboursement des frais de maladie et d'invalidité est financé uniquement par les cantons. Dans ce cadre, les coûts pour les cantons sont estimés entre au moins 227 et au plus 476 millions de francs en 2030. Dans le même temps, le report des entrées en EMS entraînera pour les cantons des économies estimées à 279 millions de francs la même année.

La statistique de l'AVS 2022 est parue

En décembre 2022, 2 505 000 personnes ont perçu, en Suisse ou à l'étranger, des rentes de vieillesse et 212 000 des rentes de survivants. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse a augmenté de 1,4 %, soit 34 000 personnes. Les cotisations des assurés représentaient 36,3 milliards de francs en 2022. La Confédération, deuxième source de financement en importance, a versé 9,7 milliards de francs. Le point de TVA prélevé en faveur de l'AVS a rapporté quant à lui 3,2 milliards de francs.

La statistique 2022 des prestations complémentaires à l'AVS

En 2022, les dépenses pour les PC ont progressé de 0,9 % pour atteindre 5,5 milliards de francs. La Confédération supporte environ 33 % de ces coûts, le reste étant assumé par les cantons.

En décembre 2022, 219 100 personnes ont touché une prestation complémentaire (PC) à leur rente de vieillesse. La part des personnes au bénéfice d'une rente de vieillesse et tributaires de PC est de 12,3 %.

Les PC jouent un rôle primordial dans le financement des séjours en home. Fin 2022,

65 500 bénéficiaires de PC vivaient dans un home. Ils ont perçu en moyenne environ 3 500 francs par mois, soit plus de trois fois plus que les bénéficiaires de PC vivant à domicile.

Le Canton de Vaud finance la création et la rénovation de plus de 2300 lits d'établissements médico-sociaux et psychosociaux médicalisés. Les demandes d'hébergement de seniors fragiles et d'adultes affectés par une problématique en santé mentale augmenteront de manière importante au cours des prochaines années. Pour anticiper cette évolution, le Conseil d'État a décidé d'accélérer la création de nouvelles places en institution, la rénovation des bâtiments existants ainsi que la transformation des chambres doubles en chambres individuelles. Le nouveau Programme d'investissements de modernisation des établissements médico-sociaux et psychosociaux médicalisés (PIMEMS) se montre plus ambitieux que les programmes précédents, avec au total 49 projets prévus dans tout le canton.

Évolution du marché de l'emploi

Dans quels métiers travaille-t-on le plus après 65 ans ?

Dans le top des professions où les Suisses travaillent après l'âge de la retraite, il y a les métiers intellectuels, mais aussi l'agriculture, les jobs de bureau ou encore de conciergerie et de nettoyage.

Le taux d'activité (part des personnes actives dans la population) diminue avec l'âge à partir de 50 ans. En 2020, 36 % des hommes et 28 % des femmes ayant atteint l'âge de la retraite (respectivement 65 et 64 ans) étaient encore actifs sur le marché du travail. La population âgée de 74 ans comptait aussi des personnes actives (14 % des hommes ; 7 % des femmes). Le taux d'activité varie grandement selon le sexe : les valeurs sont plus basses chez les femmes, plus nombreuses à travailler à temps

partiel, que chez les hommes, en particulier jusqu'à l'âge légal de la retraite.

L'évolution du statut d'activité avant et après l'âge légal de la retraite est intéressante : la part des personnes salariées baisse considérablement à partir de 60 ans, alors que le recul du taux d'indépendants est beaucoup moins marqué entre 60 et 65 ans. Les courbes évoluent pratiquement en parallèle dès l'âge de 65 ans.

L'âge moyen à la sortie du marché du travail s'élevait à 64,8 ans en 2022. L'âge moyen à la sortie du marché du travail varie selon le sexe, le statut d'activité, la nationalité, la section économique et la profession exercée : les hommes indépendants, les Suisses et les actifs occupés de l'« agriculture et sylviculture » restent plus longtemps actifs sur le marché du travail que la moyenne. En revanche, les personnes actives des sections économiques « Activités financières et d'assurance » quittent le marché du travail nettement plus tôt.

Pauvreté en Suisse

745 000 personnes, dont 134 000 enfants, sont touchées par la pauvreté en Suisse. C'est ce qu'a annoncé l'Office fédéral de la statistique début mai. Un chiffre aussi élevé est inacceptable pour un pays riche comme la Suisse. Et une détente n'est pas en vue. Au contraire, de nouvelles hausses de prix sont



Météo : pluie d'augmentations

à prévoir : les loyers, les primes d'assurance-maladie, les frais d'électricité vont encore augmenter, de même que les transports CFF et la Poste.

Caritas demande à la Confédération, aux cantons et aux communes de ne pas abandonner ces personnes à elles-mêmes et d'agir de manière ciblée contre la pauvreté.

On voit de plus en plus souvent dans les services de consultation sociale des familles étrangères renoncer à l'aide sociale par peur de perdre leur statut de séjour. Le Parlement fédéral a le pouvoir de remédier à cette situation intolérable en approuvant la motion « La pauvreté n'est pas un crime » (20451) qui demande que le recours à l'aide sociale ne puisse plus avoir de conséquences sur le droit de séjour des personnes concernées, sauf si elles ont délibérément provoqué ou n'ont rien fait pour changer la situation qui les a amenées à la demander.

Pétition « Oui aux 50 km/h la nuit en ville de Lausanne »

Le Conseil d'État a répondu à la pétition transmise au Grand Conseil pour demander l'abandon du 30 km/h de nuit dans les rues de Lausanne. Il rappelle que le bruit routier est reconnu comme un problème de santé publique, que les collectivités publiques sont tenues de proposer des solutions pour y remédier et que l'abaissement des vitesses a démontré ses effets pour lutter contre le bruit routier.

Le Gouvernement rappelle aussi que la Municipalité de Lausanne a confirmé sa volonté de maintenir le 30 km/h nocturne, en réponse à la même pétition. Dès lors, il ne donnera pas suite à la pétition.

Une mesure sanitaire simple et efficace contre le bruit routier, qui ne coûte pas plus que les panneaux « 30 km/h de 22h à 6h »...

Réforme des PC

Une réforme des prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 comme vous avez pu le lire dans le *Courrier de l'AVIVO* de novembre 2020.

Un délai transitoire a été prévu pour les personnes qui touchaient déjà des PC : celles-ci ont pu conserver leurs droits pendant trois ans au plus si la réforme entraînait pour elles une diminution des PC. L'adaptation au nouveau droit n'aura lieu qu'au terme de ce délai transitoire, soit au 1^{er} janvier 2024 et nous avons cru nécessaire de rappeler les points principaux de cette réforme :

- un relèvement des montants maximaux pris en compte pour le loyer;
- une meilleure prise en compte de la fortune;
- une obligation de restituer, lors d'un décès, les montants perçus pendant les 10 dernières années pour la part de la succession qui dépasse 40 000 francs;
- un abaissement des franchises sur la fortune;
- une baisse des montants destinés à couvrir les besoins vitaux des enfants;
- la prise en compte du revenu du conjoint à hauteur de 80 % (avant : 2/3);
- pour les primes d'assurance-maladie : prime effective, mais au maximum la prime moyenne dans le canton ou la région considérée;
- un abaissement du montant minimal de la PC à 60 % de la prime de l'assurance maladie;

Normalement, les calculs se font d'office, mais en cas de doute vous pouvez consulter l'Office AVS de votre commune/région ou l'AVIVO.

Comme vous pouvez le constater, le but était bien de baisser les montants totaux des PC ! Lors de réformes sociales, il n'y a pas d'argent à disposition pour améliorer la situation des bénéficiaires...

■ Andrea Egli

TÉMOIGNAGES DE LA PERMANENCES IMPÔTS DE L'AVIVO VAUD

Témoignage

Chronique d'un « impôsteur ».

Il n'y avait qu'une femme au monde, Eva Gloor de Renens, qui a pu me persuader à deux occasions de travailler bénévolement pour l'AVIVO. La première, il y a presque huit ans pour devenir « impôsteur » et quelques semaines avant son décès pour rejoindre la rédaction du *Courrier de l'AVIVO*.

Qu'est-ce qu'un « impôsteur »? C'est un(e) bénévole qui travaille au nom de l'AVIVO pour compléter et envoyer les feuilles d'impôts de celles et ceux qui ont de la difficulté à les remplir.

Pour cela, comme tout « impôsteur », j'ai suivi des cours qui, au fil des années, ont proposé des situations de plus en plus complexes à résoudre.

Cela fait, en route pour la grande aventure des « impôtistes »! Grande aventure humaine, car j'ai rencontré des gens parfois très démunis qui comptaient sur moi pour leur rendre service. Grande aventure sociale, technique et mathématique, car j'ai dû écouter ces personnes, comprendre ce qu'ils essayaient de me dire, décrypter les documents mis à disposition et remplir sans faute leur feuille d'impôt. Si certaines situations ne demandaient pas beaucoup d'effort, car relativement simples, d'autres par contre mobilisaient toutes mes compétences pour faire face aux situations proposées, en particulier lorsqu'il y avait des rétroactifs AI, la possession d'un appartement ou d'une villa (particulièrement à l'étranger) ou des comptes bancaires à l'étranger, des parts sociales, des actions, des obligations, des fonds de placement ou un relevé fiscal (en tout cas pour moi!).

Heureusement, au cours de chaque permanence, il y a une personne référente à laquelle je peux m'adresser en cas de problème, comme tout bénévole.

Le plus stressant est de tenir le mieux possible le timing, à savoir 45 minutes maximum par déclaration. Si généralement, je mets moins de temps que cela, il arrive que, bloqué par une recherche de solution, ce temps soit plus ou moins largement dépassé. Il faut compter 8 à 10 déclarations d'impôts faites en une journée et 4-5 pour une matinée.

Nouveauté cette année, il est demandé aux « impôtistes » de repérer les gens particulièrement démunis qui ne reçoivent pas de prestations complémentaires, d'aide sociale ou d'allocations d'impotences auxquelles ils pourraient avoir droit. Puis de les signaler, si ces personnes nous donnent leur accord, à un responsable de l'AVIVO qui va prendre leur dossier en charge.

Cette tâche (et non ce travail) est particulièrement valorisante, lorsque les gens nous quittent, soulagés et le sourire aux lèvres, car nous leur avons donné satisfaction. Et, comme leur grande majorité est disponible et coopérante, c'est un plaisir d'agir pour eux.

Enfin, il faut souligner l'excellente ambiance qui règne entre « impôtistes » et avec les responsables des permanences.

En conclusion, si cela vous intéresse, devenez « impôtiste » en signalant votre disponibilité à l'AVIVO Vaud, Pl. Chauderon 3, 1003 Lausanne ou au 021 320 53 93.

▪ Christian Rapin

RETRAITE ET PRÉCARITÉ

Qu'est-ce que le non-recours aux prestations sociales ?

L'AVIVO Vaud, en collaboration avec le Bureau d'information sociale (BIS), vient de mettre sur pied un nouveau projet de lutte contre la précarité des personnes retraitées. Ce projet vise la détection du non-recours pendant les permanences impôts de l'AVIVO Vaud, afin d'examiner en détail à partir de la déclaration d'impôts un éventuel droit d'éligibilité à des prestations complémentaires, ainsi qu'à un subside cantonal pour l'assurance maladie.

Il est important de préciser en préambule que grâce aux permanences impôts de l'AVIVO Vaud et des nombreux bénévoles, c'est plus de 5000 déclarations d'impôts qui sont remplies de février à juin de chaque année. Grâce à ce dispositif de consultation, nous bénéficions d'un aperçu précis de la situation fiscale de chaque personne ou famille et pouvons facilement déterminer sur la base de ces données fiscales un droit d'éligibilité aux prestations sociales. Nous sommes donc allés à la rencontre de la population en accompagnant les professionnels et les bénévoles à travers tout le canton dans la

perspective de lutter contre le non-recours. L'itinérance de ce nouveau service social de proximité offre aux personnes qui recourent à nos services un appui mobile aux démarches administratives nécessaires à l'obtention de ces prestations.

Un phénomène largement répandu !

Le phénomène du non-recours touche 15,7 % des personnes de plus de 65 ans et disposant d'une faible rente AVS. Ces personnes ne font pas valoir les prestations financières et sociales auxquelles elles ont pourtant droit, ce qui génère de la souffrance individuelle, compte tenu du fait que ces personnes ne disposent que du strict minimum et doivent se priver de tout ce qui n'est pas directement essentiel à leur vie : une sortie au cinéma, un café avec des amies, le restaurant avec ou sans les enfants, voire encore le coiffeur. Dans certains cas, ces mêmes personnes hésitent aussi à consulter un médecin, de peur de devoir payer ensuite la participation aux frais de maladie, ou ne vont carrément plus chez



le dentiste par manque de moyen. Cet état de fait est un véritable problème. Aussi l'AVIVO a pris l'initiative de prévenir ce problème du non-recours.

Une longue histoire pour l'AVIVO

Historiquement, il importe de signaler que l'AVIVO, en tant que plus ancienne association de défense des retraités en Suisse, s'engage depuis sa naissance en 1948 en faveur de la défense des personnes âgées, tant les disparités sont importantes face à la retraite. C'est d'ailleurs précisément l'AVIVO déjà qui s'était engagée par une pétition en 1958, puis par une initiative fédérale en 1962 pour l'introduction des prestations complémentaires (PC) en 1966 afin de garantir le minimum vital aux personnes retraitées en cas de besoin, selon un financement assuré par les impôts fédéraux et cantonaux. C'est pourquoi on doit savoir que les PC ne relèvent pas de la charité, mais du droit, et qu'il n'y a par conséquent aucune honte à les demander. Les PC relèvent d'un dispositif social prévu par la loi suisse et garanti par la Constitution

suisse. Aussi, il s'agit clairement pour l'AVIVO de prendre toutes les mesures pour venir en aide auprès des personnes qui en ont besoin, afin de prévenir toute détérioration de la situation ou privation de la personne. Comme le précisait la conseillère d'État Rebecca Ruiz, cheffe du Département de la santé et de l'action sociale, lors de l'inauguration du projet OASIS de l'ARAS Junova à Yverdon : « Il faut agir avant que les situations ne se péjorent », et en particulier à « l'endroit des membres les plus fragiles de la société, et ceci pour gagner toute la confiance des gens ».

Pendant les permanences impôts de l'AVIVO Vaud à travers plusieurs villes du canton de Vaud, du Chablais au Nord vaudois, en passant par la Côte ou la Broye, nous avons identifié de nombreuses situations d'éligibilité. Ces rencontres se sont toujours faites dans le plus grand respect de la personne et seulement avec sa collaboration. Une bénéficiaire de la permanence impôts de la Côte témoigne de cette rencontre et des démarches dont elle a pu bénéficier avec l'aide de l'AVIVO.

Témoignage d'une femme retraitée de 86 ans

Je suis née en 1937 dans une ferme à la campagne et j'ai grandi dans une famille de sept enfants en travaillant très tôt dans ma vie à la ferme, élevée à la dure. Pendant les mois d'été, comme j'étais fille d'agriculteur, je pouvais par exemple quitter l'école à 10h30 le matin pour me consacrer aux tâches ménagères de la ferme. Je me suis mariée ensuite à 23 ans, puis j'ai élevé mes trois enfants en faisant des ménages. Puis je me suis séparée. Et là le monde s'est effondré parce que je me suis retrouvée sans logement et sans travail. Je n'avais aucune formation professionnelle. Heureusement, j'ai été

embauchée à la *Placette* comme employée jusqu'à ma retraite à 62 ans.

Mais je dois dire que je garde un immense ressentiment de mon enfance de fille, car j'ai été élevée à la dure dans un univers où les garçons étaient clairement favorisés et les filles n'avaient rien du tout. J'ai vraiment souffert toute ma vie de ce regard négatif de l'époque des années 50 et 60 sur la condition des femmes et l'absence de considération. Ça m'a beaucoup offensée et c'est sans doute pour cette raison que je n'ai jamais osé demander quelque chose ou de l'aide; j'ai vraiment appris à faire sans l'aide des autres

en me débrouillant avec ce que j'avais. En fait, je n'avais pas le choix. C'est sans doute pour ça que, depuis ma retraite, je n'ai pas osé demander les aides auxquelles j'avais droit. Heureusement pour les femmes d'aujourd'hui, les choses ont bien changé.

Question : Lorsque vous vous séparez à l'âge de 50 ans, pourquoi n'avez-vous pas demandé de l'aide ?

Réponse : En effet, comme pour beaucoup de femmes, c'est important, en particulier pour les familles monoparentales aujourd'hui. Mais ce que je dois dire à ce sujet a eu des conséquences par la suite. En somme, à ce moment-là, n'ayant plus de logement ni de travail, je suis allée au Service social de la région demander de l'aide. Mais ce fut la pire expérience de ma vie ! Parce que la personne qui m'a reçue à l'époque m'a carrément insultée en me disant que « malheureusement Madame, je ne peux rien faire pour vous ! » C'est comme si j'avais reçu une immense baffes. Depuis ce moment-là, je ne suis plus jamais retournée au social.

Et pourtant pendant toutes ces années, depuis votre retraite, vous avez vécu à la limite du minimum vital, avec juste une rente AVS de 1855 francs, plus une rente de 2^e pilier de Manor de 239 francs et une petite pension alimentaire de votre ex-mari de 250 francs par mois, ce qui fait un total de 2344 francs par mois pour vivre, payer son loyer, sa prime d'assurance. Qu'est-ce qu'il reste à la fin du mois ?

R. : Presque rien ! Avec une augmentation de quelques francs par mois pour ma rente AVS depuis que je suis à l'AVS en 1999. En effet, la vie est dure, et en particulier lorsque je dois aller chez le dentiste, parce que j'ai des problèmes avec mes dents. Alors je dis toujours à mon dentiste qu'il me faut cinq ou six bulletins de versement pour payer la facture. Autrement, je ne sais pas ce que ça

veut dire de partir en vacances. Je ne suis jamais partie en vacances. Je ne vais pas non plus au restaurant.

Est-ce la raison de votre adhésion à la section régionale de l'AVIVO ? Depuis quand êtes-vous membre ?

R. : Depuis ma retraite, j'ai tout de suite adhéré. Je suis devenue membre de la section de l'AVIVO de ma région, en profitant bien des sorties et des excursions que la section organisait pour ses membres. Pour moi c'était important de pouvoir participer aux activités de l'AVIVO, car cela représentait pour moi des sorties à la portée de ma modeste retraite. Et j'ai eu vraiment beaucoup de plaisir à partager ces moments d'amitié entre nous.

C'est pour cette raison d'ailleurs que vous fréquentez chaque année la permanence impôts pour remplir votre déclaration fiscale ?

R. : Je suis très attachée à l'AVIVO, parce que j'ai fait vraiment de belles rencontres et des belles courses avec l'AVIVO. Je suis bien contente de venir chaque année aux permanences impôts pour y rencontrer des personnes bénévoles attentives qui nous accordent du temps et surtout qui nous écoutent. Cette année, c'était un petit peu particulier puisque j'ai pu y rencontrer une personne qui a examiné ma situation financière plus en détail. Elle m'a tout de suite dit que j'étais éligible aux PC, du moins qu'une demande devait être déposée pour savoir avec exactitude ce qu'il en était. Ça a été assez simple de faire les démarches puisque j'avais tous les documents fiscaux avec moi. Nous avons donc fait la demande avec un collaborateur social de l'AVIVO. Une demande que j'ai signée avant de l'envoyer par la poste à la Caisse cantonale de compensation AVS à Vevey. Assez rapidement l'Agence d'assurance sociale de la région m'a écrit pour me demander des

pièces supplémentaires. J'ai donc téléphoné à l'AVIVO pour les informer. Et là on m'a proposé de m'accompagner à l'Agence des assurances sociales pour y rencontrer une personne. Mais de nouveau, je dois dire qu'heureusement j'étais accompagnée, car autrement je n'aurais jamais donné suite à la demande de pièces supplémentaires. Grâce à l'amabilité et l'efficacité de la personne de l'AVIVO, l'entretien s'est bien passé et l'Agence a fait suivre ma demande auprès de la Caisse AVS, malgré le fait qu'il manquait un vieux jugement de divorce que je ne possédais plus.

Qu'est-ce qui s'est passé ensuite pour vous, lorsque vous avez reçu la réponse des prestations complémentaires (PC) ?

R. : Et bien écoutez, j'ai dû lire deux ou trois fois la réponse, tellement je n'y croyais pas ! Franchement, je tombais des nues ! J'ai dû m'assoir pour lire..., un peu comme je fais lorsque j'apprends un décès d'une personne proche dans le journal et que je dois lire deux ou trois fois l'annonce pour m'assurer qu'il s'agit bien de cette personne.

Si l'AVIVO ne m'avait pas aidée, je n'y serais jamais arrivée. C'est là que l'on voit que lorsqu'on se fait aider, on a des chances d'obtenir quelque chose. Je ne peux que constater une chose, c'est que c'est difficile de vivre la retraite en Suisse. Pour des gens pauvres comme moi, on devrait vivre la retraite à l'étranger. La vie en Suisse est trop chère !

Vous avez donc reçu un droit partiel aux PC, ce qui vous ouvre un subventionnement maximum de vos primes, à hauteur de la prime cantonale de référence, ainsi que la prise en charge, selon la quotité disponible annuelle, de vos frais maladie, de soins, de séjours à l'hôpital, en home et de dentiste.

R. : Oui, cela me permettra de mettre un peu de beurre dans les épinards ! La quasi-totalité

de ma prime d'assurance maladie est prise en charge par le subside cantonal, autrement dit par l'OVAM, grâce à ce droit partiel aux PC. Je n'ai pas eu droit à une prestation complémentaire annuelle, puisque je suis juste à la limite du minimum vital, mais c'est tout de même avantageux pour moi, puisque c'est presque 300 francs d'économie sur mon budget du ménage. Je pourrais ainsi plus facilement me faire plaisir en prenant soin de moi, en allant par exemple chez la coiffeuse. Désormais, je peux aussi aller chez le dentiste sans avoir à assumer la totalité des frais, ainsi qu'aller chez le docteur sans craindre de devoir payer quelque chose.

Qu'est-ce que cela vous inspire au fond ?

R. : Et bien qu'il y a beaucoup d'injustice sociale ! Bientôt il n'y aura plus de classe moyenne, mais que des pauvres. Un riche, on ne l'embête jamais, alors qu'un pauvre on s'en méfie, comme dans mon cas, comme si je cachais de l'argent !

Moi, avant la retraite, j'ai toujours pensé que j'allais finir ma vie mieux que ça !

- Propos recueillis par Patrick Ernst

Si vous, ou une personne proche, vous reconnaissez dans ce témoignage ou connaissez une situation susceptible d'éligibilité, ne manquez pas de le signaler en faisant un courriel à : coordination@avivo-vaud.ch ou par téléphone au 079 831 03 28. C'est avec plaisir que nous vous répondrons.



Permanences impôts 2024

AVIVO Vaud

Association de défense et de détente des retraités

Appel aux bénévoles

L'AVIVO souhaite renforcer ses équipes bénévoles dans le Canton de Vaud, ainsi qu'à Lausanne et recherche des personnes pour remplir les déclarations fiscales du mois de février au mois de juin 2024.

Pour cette activité bénévole, nous demandons :

- ✓ **Aimer le contact humain**
- ✓ **Respecter la confidentialité**
- ✓ **Être à l'aise sur un ordinateur**
- ✓ **Avoir des notions sur le programme VaudTax**
- ✓ **La possession d'un ordinateur portable est bienvenue.**

Nous offrirons une formation de 6 journées uniquement aux personnes qui participeront à notre action impôts à Lausanne et/ou dans le canton. Tous les cours se dérouleront à Lausanne dès l'automne 2023. Pendant la formation et les permanences, les frais de transport ainsi que les frais de repas seront à la charge de l'AVIVO.

Pour plus de renseignements nous nous tenons également à votre disposition au 021 320 53 93 ou info@avivo-vaud.ch, ou encore pour la section de Lausanne au 021 312 06 54 ou social@avivolausanne.ch

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir au sein de nos équipes.

Soutenez les initiatives pour un salaire minimum cantonal pour vivre dignement de son travail

Le délai de récolte de 4 mois se termine le 12 septembre prochain. Aidez-nous à atteindre le nombre de signatures requis en signant et en faisant signer autour de vous les deux initiatives! (Voir cahier central)

CHARLOTTE ET GASTON

La salle d'attente

- Bonjour Monsieur Gaston.
- Bonjour Monsieur. Je viens pour les résultats de mes analyses.
- Oui, je vois. Vous êtes en avance.
- C'est juste. C'est que je voudrais finir de lire un article que j'ai commencé dans votre salle d'attente.
- Allez-y donc, nous avons l'habitude... Son attitude compatissante sema un léger doute passer en moi.

J'aime beaucoup cette salle d'attente. Elle est si agréable que j'en oublierais presque mes douleurs. Il y a des sièges confortables pour tous les goûts. La plante verte n'est pas en plastique et respire – elle se porte mieux que tous les visiteurs de ce cabinet médical – et les journaux mis à disposition sont si intéressants qu'on en vient à espérer que la docteure soit en retard pour pouvoir en profiter pleinement. Mais elle est si ponctuelle qu'aujourd'hui j'ai décidé de venir en avance pour terminer ma lecture commencée l'autre jour, une chronique scientifique vraiment passionnante.

Ma voisine m'aborde : « – Vous savez, ici, on est très bien soigné. La docteure est formidable. J'ai fait un grand contrôle et tout est parfait. Je peux partir à la retraite tout tip top en ordre ! »

Même pas le temps de lui répondre que la porte s'ouvre et que cette dame est invitée à se rendre à sa consultation. Mais si tout va bien, que fait-elle alors encore ici ? Mystère.

Je retrouve sans peine la revue que je dévorais la dernière fois. Tout est si bien rangé qu'on se croirait dans une bibliothèque.

Baigné par la claire lumière de ce bel après-midi – tamisée par de délicats voilages – et très bien calé dans mon fauteuil, je savoure la douceur de ce moment. La salle est spacieuse, meublée avec goût et nous nous y sentons

bien. Je dis nous, car, un peu plus loin, il y a un autre patient. L'air concentré et très calme, il fouille méthodiquement dans son sac. En silence, ce qui m'arrange bien pour ma lecture. Où en étais-je donc ? Ah oui, ici ! Tout en lisant, du coin de l'œil je m'aperçois qu'il commence à étaler le contenu de sa sacoche sur la table basse : stylos, lunettes, livres de poche, paquets de mouchoirs en papier, peignes, la quantité de ces objets semble infinie. Et ça continue : semoule de blé dur, tubes de moutarde, bonbons aux herbes, calepins, toute une foule de choses continue de venir s'aligner les unes à côté des autres. Deux cigarettes, deux briquets, deux gommes... Je comprends que ce maniaque collectionne tout par paire. Deux petites voitures, deux cahiers, deux billes, deux couteaux suisses. Il semble chercher à les assembler deux à deux tout en les alignant.

Croyant avoir saisi son mode d'organisation, je reprends une fois de plus mon texte. Ah ! Mais je l'ai déjà lu ce paragraphe. Reprenons. Concentration. Allez, allez !

Mon voisin, lui aussi, est très concentré. Les choses n'ont pas l'air d'aller comme il le voudrait. On dirait qu'il a de la peine à constituer ses ensembles de bibelots. Je vois... Mais non... Ce n'est pas ça... C'est moi qui n'arrive pas à comprendre sa logique.

J'entends alors arriver quelqu'un de l'autre côté de la porte. Tout essoufflée, une personne s'annonce. Le secrétaire médical la rassure : « – Venez seulement, vous êtes pile à l'heure. »

Je poursuis mon article tout en me disant que mon voisin est un peu dérangé. Il n'arrête pas de se lever et se rasseoir, de tourner autour de la table en contemplant son organisation. Il a un très beau regard, vif et intelligent. S'il y avait un échiquier à la place de son fourbi je

dirais qu'il joue aux échecs contre lui-même. Mon reportage est très intéressant et j'espère que je pourrai le terminer avant l'heure de mon rendez-vous. Quoique je devrais déjà y être me semble-t-il. Non? J'accélère un peu. Non Gaston, pas trop vite, tu vas perdre le fil. Et voilà que je dois relire les dernières lignes auxquelles je n'ai rien compris.

Une mère entre avec son bébé. Elle le tient très affectueusement contre son cœur, le berce doucement et lui est au paradis. Mais qu'est-ce qu'ils sont enrhumés tous les deux! Les gros yeux curieux du petit ne me quittent pas. À tel point qu'ils me troublent et que je n'arrête pas de relire toujours la même phrase sans rien y comprendre.

Mon voisin reste parfaitement maître de lui et continue d'ordonner ses affaires d'une manière que je déchiffre de moins en moins. Du calme Gaston, ressaisis-toi!

La jeune femme se met à déambuler. Le monsieur continue de se lever et de s'asseoir.

– Doux doux mon petit doudou à sa doudounette. Choux choux mon petit chouchou...

– À sa chouchounette, finis-je involontairement sa phrase en devenant soudain cramoisi. Trois regards se tournent vers moi tout étonnés et je baisse la tête dans mon journal.

La porte s'ouvre, laissant passer deux personnes : « – Bonjour tout l'monde! Entrez, entrez Madame! » Avec sa voix de stentor ce nouveau venu s'apprête à rajouter de l'ambiance.

– Ça a l'air bien intéressant ce que vous lisez.

– Justement et j'aimerais bien arriver à finir.

– Bon, bon. Je ne voulais pas déranger.

La dame renchérit de plus belle : « – On doit pouvoir se concentrer pour lire ce genre de choses. Monsieur est un intellectuel, ça se voit. Ne le perturbons pas. Je comprends très bien. J'ai un neveu qui a fait des études. On ne pouvait jamais le déranger quand il lisait. Vous aussi, vous avez besoin d'être tranquille pour lire. N'est-ce pas? » Et elle se met à chuchoter des choses à l'homme que j'avais éconduit. Ce petit bruit continu devient encore plus

insupportable que toute l'agitation précédente. On appelle la mère et l'enfant qui ne manquent pas de saluer tout le monde en sortant.

Pendant que j'essaie de calmer mon bouillonnement intérieur mon premier beau et mystérieux voisin prend la parole : « – Moi j'aime venir assez tôt. Comme ça, je peux vraiment me préparer au rendez-vous. C'est important. Il ne faut rien oublier. Le physique ne va pas très bien. Plein de bobos divers. Heureusement que j'ai toute ma tête. C'est le plus important d'avoir toute sa tête. »

Un silence compatissant et gêné s'est installé.

Vous ne le saviez pas, mais ma nièce m'a imposé un téléphone portable en me l'offrant pour mon anniversaire. Avec deux ans d'abonnement illimité offerts! Je n'ai pas réussi à refuser. Et voilà qu'il se met à sonner. Je me précipite hors de la salle d'attente pour répondre discrètement tout en jurant contre le mufle qui avait réussi à trouver mon numéro. Coincé dans l'entrée, la main cachant mon appareil pour parler le plus doucement possible : « – Allô? »

– Gaston? C'est Charlotte. Je suis à la Maison du Gâteau.

– Mais comment as-tu eu mon numéro?

– C'est ta nièce. Elle nous l'a donné, à toute l'équipe. Pour que tu sois moins seul.

– Au secours! Au secours!

– Qu'est-ce qu'il y a Gaston? Réponds! Où es-tu?

– Chez le docteur, enfin, ma docteure...

– Oh là là! J'arrive! Sur quoi elle raccroche.

Et voilà que ma tranquillité est définitivement pulvérisée. J'ai même réussi à paniquer Charlotte. Quel pataquès! Et comment est-ce qu'on fait pour rappeler quelqu'un avec ce maudit ustensile? Il ne me reste plus qu'à attendre mon amie. Puis je m'adresse au réceptionniste : « – Dites-moi. Avec toutes les personnes qui sont passées avant moi, est-ce qu'il y a beaucoup de retard? »

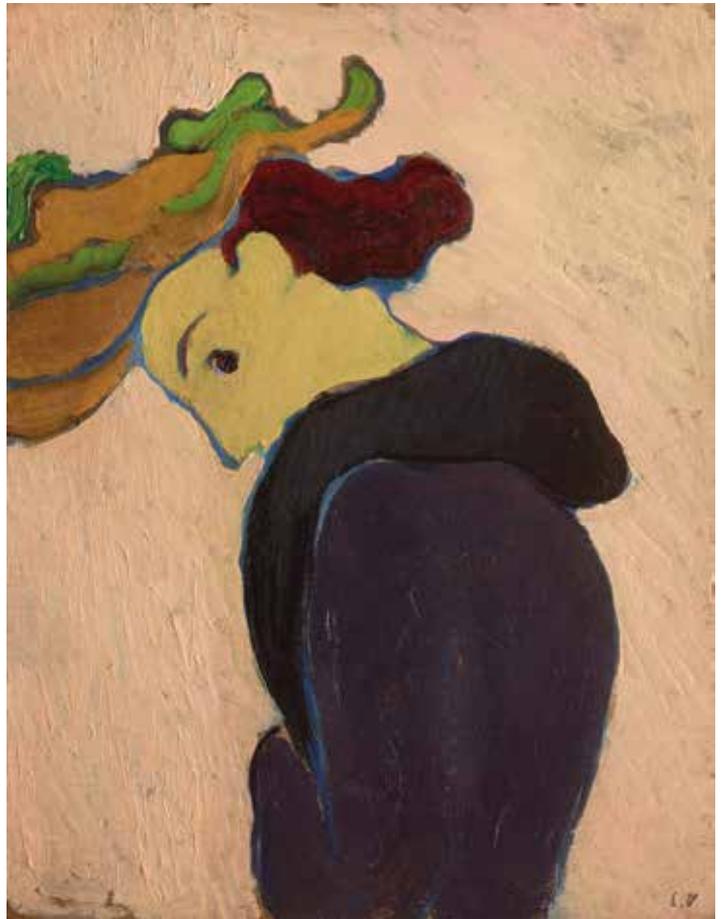
– Pas du tout. Vous êtes venu en avance, je vous l'ai dit.

– Il est seize heures trente. Je n'avais pas

Édouard Vuillard
Femme de profil
au chapeau vert

Vers 1891
Huile sur carton,
21 x 17 cm,
Musée d'Orsay, Paris,
dation, 1990

© photo RMN-Grand Palais (musée d'Orsay)
/ Jean-Marc Anglès



rendez-vous à seize heures ?

– Non, à six heures. Dix-huit heures si vous préférez.

C'est alors que Charlotte entre :

« – Ouf ! Gaston ! Tu es debout. Je suis rassurée. Tu étais tellement tendu au téléphone... »

– Ne t'inquiète pas. Je ne suis pas plus abîmé que d'habitude. Tu me cherchais ?

– C'est idiot, mais en général on te trouve à la Maison du Gâteau assez facilement. Quoique ce ne soit pas obligatoire, bien entendu. Mais donc, comme tu n'y étais pas, j'ai voulu savoir si je pouvais t'apporter quelque chose en passant. Je m'explique : la pâtissière m'a dit avoir trop d'éclairs au chocolat et elle m'en a donné pour toi qui es son meilleur client.

– Mais comment vais-je manger tout ça ? Il y en a beaucoup trop !

Après en avoir offert un à la réception, je suis entré dans la salle d'attente. J'ai pu me

réconcilier avec le grand monsieur et la dame attentionnée qui m'ont amicalement remercié pour mon geste.

Quant à l'ordonnateur il avait maintenant l'air contrarié. Je me suis approché et lui ai tendu le carton. En espérant ne pas me tromper et avoir au moins un peu compris son système, je lui ai proposé d'en prendre deux.

– Oui, deux c'est ce qu'il faut. Merci, c'est très gentil. Vous savez, dit-il en souriant largement, c'est parfait maintenant. J'avais toutes les couleurs sauf une. Il me manquait le brun !

■ Signé Gaston

COUP DE PROJECTEUR

Dialogue entre estampes japonaises et œuvres d'Édouard Vuillard

C'est l'exposition passionnante que nous présente la Fondation de L'Hermitage ! Depuis l'ouverture forcée du Japon aux commerçants étrangers, en 1854, l'Occident découvre ses fabuleuses estampes. Il s'ensuit une véritable mode, qu'on a appelée le « japonisme ». Le goût est aux kimonos, aux services à thé, aux paravents colorés. Mais s'il relève surtout d'un orientalisme exotique, ce n'est pas le cas chez Édouard Vuillard (1868-1940), qui réinterprète à sa manière l'art japonais. Lui-même est

un grand collectionneur d'estampes. On pourra admirer à L'Hermitage un magnifique ensemble de celles-ci, par exemple d'Hiroshige ou d'Hokusai, le créateur de la célèbre *Grande Vague*, qui évoque sans doute un tsunami.

L'art européen, et notamment français, avait besoin de se libérer des modèles antiques et des leçons de la Renaissance. Ainsi, Vuillard va négliger la perspective classique, représenter surtout des univers clos, emprunter



Édouard Vuillard *Grand-mère et enfant au lit bleu*,
1899 Huile sur carton, 46,5 x 53 cm

Kunst Museum Winterthur © photo SIK-ISEA, Zürich (Lutz Hartmann)

Utagawa Kunisada

(Toyokuni III)

Femme se coiffant, un miroir dans la main,

vers 1810-1865, Gravure sur bois en couleurs sur papier japon, 36 x 24,4 cm

© Musée Jenisch Vevey-Cabinet cantonal des estampes, Collection de la Ville de Vevey Photo Julien Gremaud

la perspective cavalière, synthétiser les formes, user de l'aplatissement et de l'arabesque. Vuillard, reprenant un thème favori de l'estampe, a notamment représenté des scènes de la vie ordinaire, familiale, intime, souvent très touchantes, mais sans mièvrerie. Mentionnons *La Soupe d'Annette* (sa nièce) et *Grand-mère et enfant au lit*. Dans la même salle, on verra l'admirable tableau *Deux femmes sous la lampe*, qui apparaissent presque comme des ombres chinoises.

L'artiste, passionné par la poésie de Mallarmé et le théâtre d'Ibsen, de Maeterlinck ou d'Alfred Jarry, les auteurs d'avant-garde de la fin du XIX^e siècle, s'est aussi intéressé au monde du spectacle. Reprenant la tradition japonaise des estampes qui montrent – non sans humour – les actrices et acteurs du théâtre Nô, il leur a consacré plusieurs œuvres. Il a réalisé, à la demande de riches commanditaires, des panneaux décoratifs, des paravents, des éventails et même des services en porcelaine japonisants, dont L'Hermitage présente un exemplaire.

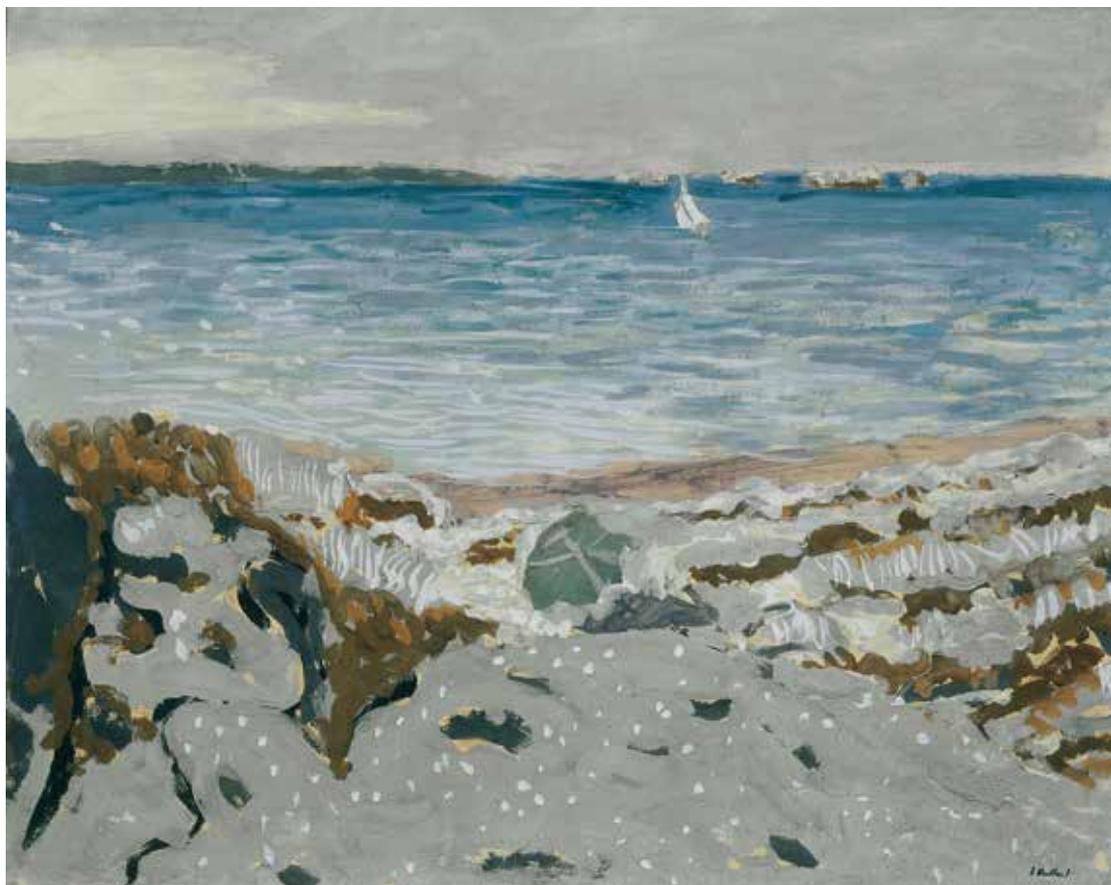
On verra quelques œuvres d'autres Nabis,



mouvement artistique dont Édouard Vuillard fut un éminent représentant, tels que Félix Vallotton ou Pierre Bonnard, tous inspirés par les estampes japonaises.

Quant à la grande salle du sous-sol, elle est consacrée aux paysages peints par Vuillard. Ceux-ci sont souvent des jardins, c'est-à-dire un espace transitoire entre l'intérieur et la nature extérieure. Là aussi, le peintre réinterprète une tradition artistique de l'Empire du Soleil Levant.

Enfin la dernière partie de cette très



Édouard Vuillard, *Marine (Saint-Jacut)*

1909 Peinture à la colle sur papier maroufflé sur toile 70,8 x 87 cm

Collection particulière © photo Peter Schälchli, Zurich

riche exposition offre à voir une série de photographies (souvent colorisées) du Japon au XIX^e siècle. Vuillard lui-même fut un photographe passionné, ce qui pour son époque témoigne de sa modernité. On admirera enfin quelques belles marines. Mais alors que Pierre Bonnard fut envoûté par les lumières et les couleurs de la Méditerranée, Vuillard est resté attaché à la Normandie et la Bretagne.

Voici donc une exposition qui, par la qualité des œuvres présentées, ainsi que par celle des textes explicatifs proposés, permettra

à un large public d'entrer à la fois dans l'univers de l'estampe japonaise, a priori un peu mystérieux pour des esprits occidentaux, et dans celui d'un grand peintre français du tournant du siècle.

■ Pierre Jeanneret

**« VUILLARD ET L'ART DU JAPON »,
FONDATION DE L'HERMITAGE,
LAUSANNE, JUSQU'AU 29 OCTOBRE.**

Deux artistes ont révolutionné l'art de la tapisserie

Avant de visiter la magnifique double exposition présentée au Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne (MCBA), avec le concours de la Fondation Toms Pauli (collections d'art textile ancien et moderne) et de la Tate Modern de Londres, ôtons-nous de l'esprit un préjugé. La tapisserie serait un art exclusivement « féminin », et donc un art mineur... C'est d'abord une contre-vérité historique, car les grands lissiers classiques étaient des hommes. Quant à l'art « mineur », il n'en est rien, comme on le découvrira à travers les œuvres de deux femmes, à la fois inventives, novatrices et formellement admirables présentées ici.

Magdalena Abakanowicz (1930-2017) est née en Pologne, un pays qui d'ailleurs a fortement contribué au renouveau de la tapisserie. Bénéficiant d'un relatif dégel dès 1954, après la mort de Staline, la jeune artiste a pu s'extraire des canons du « réalisme socialiste » et créer librement une œuvre résolument personnelle, d'abord en utilisant des matériaux tels que les fils de laine et de soie, de lin, mais aussi d'autres, moins traditionnels, voire choquants à l'époque : le chanvre, le sisal, le fil de coco ou encore le crin de cheval.

En 1962, elle participe à la première Biennale internationale de la tapisserie de Lausanne, une manifestation qui a frappé les esprits. Moi-même, alors jeune adulte, avais été enthousiasmé par les productions d'Abakanowicz, absolument novatrices. C'est depuis là que l'artiste acquit une réputation internationale et fut une sorte d'ambassadrice de l'art polonais. Mais il faut souligner son lien profond avec Lausanne : elle ne cessa d'exposer aux Biennales suivantes et à la Galerie Alice Pauli.

Magdalena Abakanowicz dans son atelier avec Personnage debout, 1980 – 1983

© Artur Starewicz / East News

Des créations proches de la nature

Si Abakanowicz réalisa au début des tapisseries murales, selon la tradition séculaire, elle s'en dégagait rapidement pour produire des œuvres en trois dimensions. Et cela sans le guide d'un « carton » (modèle à l'échelle 1:1). « C'était, a-t-elle dit, le début de l'ébranlement d'une idée désuète, et la seule en vigueur, que le tissage est une méthode de copie d'une chose peinte sur le carton. » Elle se laissait aller à son inspiration, fortement marquée par le contact avec la nature.

Dans une deuxième salle du 1^{er} étage, on verra des « sculptures » composées de sacs en toile, rigidifiée par de la résine. Notamment l'impressionnante série des *Dos courbés*. Peut-être a-t-elle voulu suggérer la soumission aux régimes autoritaires ? Il faut rappeler aussi que la jeune femme avait été marquée par les traumatismes de la guerre, et qu'elle portait un





Magdalena Abakanowicz *Every Tangle of Thread and Rope*

Tate Modern,
2022 – 2023
Abakan rouge,
1969, sisal,
405×382×400
cm
Tate, Londres
Abakan orange,
1968, sisal, 360 ×
360 × 45 cm

Musée national, Stoc-
kholm
© Tate, photo Norbert
Piwowarczyk

regard pessimiste sur la rupture du lien entre l'homme et la nature. D'où son besoin de créer des compositions organiques.

La salle 3 apparaît comme un contrepoint à l'œuvre d'Abakanowicz. Elle constitue un hommage à une autre pionnière de la Nouvelle Tapisserie, la Zurichoise Elsi Giauque (1900-1989). Comme Sophie Taeuber-Arp, elle était marquée par les principes constructivistes. Les créations géométriques d'Elsi Giauque séduiront le public par ses vives couleurs et sa mise en valeur du fil nu. Tout dans son œuvre est pureté des formes, légèreté et créativité.

Au deuxième étage, on revient à Magdalena Abakanowicz. Dans la grande salle du MCBA, c'est le choc, qui invite au silence. On se croirait dans une forêt, ou dans une cathédrale! Car on peut voir ici les créations tridimensionnelles, parfois monumentales, de l'artiste polonaise, les *Abakans*, terme créé par un critique d'art et inspiré par son nom. Il faut donc circuler entre les œuvres, les voir sous différents angles, ce que ne permet bien sûr pas la tapisserie murale. Et, surprise, voici qu'apparaît, dans sa production aux

tons plutôt sourds et automnaux, une couleur vive, dans *Abakan rouge*, qui contient une symbolique clairement érotique. Certaines pièces pourraient ressembler à d'immenses capes ou à des abris permettant de se protéger. Approchez-vous aussi des œuvres, pour saisir la subtilité dans l'utilisation des différents types de fils, avec leurs nœuds, leurs excroissances, leurs épaisseurs variées. Bref, on pourrait en parler comme de tapisseries-sculptures. Voilà donc une exposition hors du commun qui attirera sans doute un public nombreux et varié.

■ Pierre Jeanneret

« MAGDALENA ABAKANOWICZ.
TERRITOIRES TEXTILES + HOMMAGE
À ELSI GIAUQUE », MUSÉE CANTONAL
DES BEAUX-ARTS, LAUSANNE,
JUSQU'AU 24 SEPTEMBRE.

Le sport des hommes devenus machines

Cette année, le Tour de Romandie est passé à la Vallée de Joux, avec arrivée au Sentier. Pour la première fois de ma vie, je voyais passer un peloton sous mes fenêtres. Tous ces hommes qui pédalent quasiment épaule contre épaule, et à quelle vitesse !

Un moment plus tard, j'ai eu le temps de me transporter dans l'aire d'arrivée, contre la barrière. Et là ce sont soudain cinquante cyclistes qui déboulent à moins d'un mètre de toi à plus de soixante kilomètres à l'heure. Ça dure quelques secondes, c'est une impression fulgurante. Affolant !

L'impression est restée tellement forte que j'en suis venu à me poser cette question : Qu'est devenu le sport de compétition aujourd'hui ?

Il me paraît que toutes les limites ont été franchies. Limite de ce qui est humainement possible, limite des risques pris et des violences faites à la santé des athlètes, limite aussi du star-système et des milliards qui circulent.

Chaque sport a ses particularités. On pourrait bien sûr écrire des livres entiers sur le sujet.

Je me contente de quelques exemples comme ils me viennent à l'esprit.

Le foot. Il y a bien sûr tout ce délire financier et ces joueurs qu'on soupèse, pour les acheter le plus tôt possible avant qu'ils aient le statut de gros lot. Et parallèlement, le ballet des entraîneurs. Et puis le perfectionnement obsessionnel des méthodes de formation et d'entraînement, des techniques de préparation, des théories de jeu. Cela en devient une « pratique unique », laquelle s'inscrit dans la logique de notre monde où voudrait s'imposer une « pensée unique ». Sur le plan des compétences techniques des joueurs, c'est un véritable nivellement par le haut qui s'opère grâce à un formatage de tous les instants. Il en résulte ce paradoxe que sur le terrain, chaque joueur a son devoir, il ne joue plus, *il suit des consignes*. On cite le cas d'amendes de 1000 euros infligées à des joueurs pour des passes en retrait ! La conséquence, ce

sont des matches qui tous se ressemblent par leur schématisation, leur absence de poésie, leur froideur et absence de sentiments, leur manque de charme. L'élément déterminant qui sépare les tout grands clubs d'un club normal, c'est le joueur d'exception. Et celui-là, il coûte des sommes exorbitantes. C'est le mercenaire de luxe, celui qui va faire la différence sur le terrain, et donc à la banque.

Dans tous les sports, la limite des possibilités physiques humaines est atteinte ou dépassée. En athlétisme, les records du monde, figures emblématiques de ce sport, sont stagnants depuis une vingtaine d'années. Une image symbolique impressionnante, c'est la dernière course d'Usain Bolt, le héros mondial du sprint, qui termine sur blessure la dernière course de sa vie, à terre, couché sur la piste.

Toujours en athlétisme, on peut parler de ces finales où le reporter qui commente la compétition veut faire vibrer le spectateur : « En tête de la course, le Suédois, le Danois, le Suisse et le Britannique se livrent une vraie bataille. » On peut les chercher, ils sont tous noirs : Kényans ou Éthiopiens ou Nigériens achetés et naturalisés pour faire des médailles pour le pays acheteur. Et l'âme, dans tout cela ? En hockey sur glace, au-delà de l'extraordinaire virtuosité et vitesse des joueurs, il y a ces charges contre la bande qui sèment les commotions cérébrales.

Et les cyclistes ! On ne peut en parler sans parler de leur maigreur cachexique. Et dire à quel point ils sont constamment exposés aux chutes. Avec les blessures qui en résultent, à commencer par les collections de fractures de clavicules.

Chez les skieurs, ce sont les successions de ruptures de ligaments et de fractures, et puis le dos, les commotions.

Alors on rafistole, raccommode et recoud, on reconstruit et la machine repart.

Je voudrais toutefois signaler une chose, qui

RÉFLEXION

n'a bien entendu rien à voir avec le sport : les machines ne pensent pas.

Les sportifs les plus célèbres sont des privilégiés. La banque X, les machines à café Y, les lames de rasoir, voitures, télécommunications, chaussures, toutes leur donnent de l'argent contre un sourire, et sans rien leur demander

de plus. Elles ne leur demandent qu'une entière fidélité. Sans que ce soit dit ou écrit nulle part. C'est un contrat tacite : les hommes machines ne pensent pas, ils n'ont rien à dire sur ce qui se passe dans le monde.

■ Bernard Walter

Hommage à Gino Mäder (1997-2023) mort au Tour de Suisse le 15 juin 2023, lors de la fin de la 5^e étape, dans la descente du col de l'Albula.



Soutenez les initiatives pour un salaire minimum cantonal pour vivre dignement de son travail

Le délai de récolte de 4 mois se termine le 12 septembre prochain. Aidez-nous à atteindre le nombre de signatures requis en signant et en faisant signer autour de vous les deux initiatives!

Nous vous invitons aussi à signer les deux initiatives lancées par les syndicats pour introduire un salaire minimum obligatoire dans notre canton. Il y a deux textes différents : l'un pour introduire cette mesure dans la Constitution, l'autre qui présente un projet entièrement rédigé (cela évite qu'il soit dénaturé par la suite). Les délais sont courts! Alors à vos stylos pour combler les lacunes qui existent dans de nombreux secteurs. Il y a encore dans ce canton des salaires bruts à 14 francs de l'heure.

L'AVIVO Vaud soutient ces initiatives parce qu'elles renforcent la solidarité entre les générations et des rentes AVS honorables.

À renvoyer, même incomplet, au plus vite
et jusqu'au **12.09.2023** au plus tard à :

UNIA Vaud
Case postale 7667
1002 Lausanne

D'autres listes peuvent
être demandées sur
salaire-minimum-vaud.ch

INITIATIVE LÉGISLATIVE

« POUR LE DROIT À VIVRE DIGNEMENT DE SON TRAVAIL – POUR UN SALAIRE MINIMUM CANTONAL »



Les électeurices soussigné-e-s demandent que la question suivante soit soumise au corps électoral, conformément aux articles 78 à 82 de la Constitution vaudoise:
Acceptez-vous l'initiative populaire législative « Pour le droit à vivre dignement de son travail – pour un salaire minimum cantonal » ?

TEXTE AU VERSO



Cette liste ne peut porter que des signatures de citoyen-ne-s suisses domicilié-e-s dans la commune ci-dessous. Les indications doivent être manuscrites et apposées par le-la signataire iel-même. La loi interdit l'adjonction d'annexes; les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste. Celui qui falsifie les résultats de la récolte de signatures est punissable selon l'article 282 du Code pénal suisse

N° POSTAL		COMMUNE POLITIQUE					
N°	NOM PRÉNOM <small>ÉCRIRE DE SA PROPRE MAIN ET SI POSSIBLE EN MAJUSCULES</small>	DATE DE NAISSANCE			ADRESSE EXACTE <small>RUE ET NUMÉRO</small>	SIGNATURE <small>MANUSCRITE</small>	CANTON DU BLAN
		JJ	MM	AAAA			
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

COMITÉ D'INITIATIVE Gabriella Lima, Lausanne; Arnaud Bouverat, Lausanne; Angela Zimmermann, Lausanne; Anne Papilloud, Prilly; Bounouar Benmenni, Le Chenit; David Gygax, La Tour-de-Peilz; Dominique Gigon, Lausanne; Ella-Mona Chevalley, Yverdon-les-Bains; Fabrice Chaperon, Nyon; Hadrien Buclin, Lausanne; Jimmy Schuler, Vevey; Luca Schalbetter, Yverdon-les-Bains; Mathias Ortega, Yverdon-les-Bains; Pierre-Yves Maillard, Renens; Quentin Talon, Montreux; Raphaël Mahaim, Lussy-sur-Morges; Rebecca Joly, Prilly; Samuel Bendahan, Lausanne; Samuel Maillefer, Grandson; Thierry Lambelet, Vallorbe; Valérie Perrin, Lausanne; Virginie Pilault, Grandson; Virginie Zürcher, Lausanne. Ces personnes se réservent le droit de retirer l'initiative en application de l'art. 98 LEDP.



La municipalité atteste que les
citoyen-ne-s ci-dessus sont inscrite-s
au rôle des électeurices à la date du

(jour du contrôle par le greffe)

et que le nombre
des signatures
valables est de

Au nom de la municipalité

(sceau et signature)

Publication de l'initiative dans la Feuille des avis officiels :
12 mai 2023. Dernier délai pour la remise des listes de
signatures aux Municipalités : **12 septembre 2023**.
Conformément à l'art. 120 LEDP, la municipalité adresse les
listes de signatures attestées au Comité, le **26 septembre
2023** au plus tard. Le Comité remet l'ensemble des listes
attestées au Bureau électoral cantonal le **3 octobre 2023** au
plus tard.

Initiative législative « pour le droit à vivre dignement de son travail – pour un salaire minimum cantonal »

Art. 1 But

- ¹ La présente loi a pour but d’instituer un salaire minimum afin de combattre la pauvreté, de favoriser l’intégration sociale et de contribuer ainsi au respect de la dignité humaine.

Art. 2 Champ d’application

Champ d’application
Exceptions

- ¹ La présente loi s’applique aux relations de travail qui se déroulent habituellement dans le Canton de Vaud.
- ² Sont exclus du champ d’application de la présente loi :
 - a Les contrats d’apprentissage au sens des art. 344 et suivant du code des obligations.
 - b Les contrats de stages nécessaires à l’accès à une formation certifiante ou s’inscrivant dans une formation certifiante.
 - c Les stages de réinsertion professionnelle ou sociale.
 - d Les contrats de travail ayant cours avec des jeunes de moins de 18 ans révolus

Art. 3 Montant du salaire minimum

Montant
Salaire déterminant

Indexation

Dérogation

- ¹ Le salaire minimum est de 23 francs par heure.
- ² Par salaire, il faut entendre le salaire déterminant au sens de la législation en matière d’assurance-vieillesse et survivants, à l’exclusion d’éventuelles indemnités payées pour jours de vacances et pour jours fériés. Le 13^e salaire est pris en compte dans le salaire déterminant pour autant qu’il soit prévu par écrit.
- ³ Chaque année, avec effet au premier janvier, le salaire minimum est indexé sur la base de l’indice suisse des prix à la consommation du mois d’août précédent, par rapport à l’indice en vigueur le 1^{er} janvier de l’année 2023. Le salaire minimum prévu à l’art. 3 n’est indexé qu’en cas d’augmentation de l’indice des prix à la consommation.
- ⁴ Pour le secteur économique visé par l’art. 2 al. 1 let. d de la Loi fédérale sur le travail dans l’industrie, l’artisanat et le commerce (LTr) du 13 mars 1964, à savoir l’agriculture, la viticulture et l’horticulture, le Conseil d’État, sur proposition du Service de l’emploi, peut fixer un salaire minimum dérogeant à l’art. 3 al. 1 de la présente loi, dont le montant reste toutefois indexé conformément à l’art. 3 al. 3 de la présente loi.

Art. 4 Primauté du salaire minimum

- ¹ Si le salaire prévu par le contrat individuel de travail, une convention collective ou un contrat-type est inférieur à celui fixé à l’art. 3 de la présente loi, c’est ce dernier qui s’applique.
- ² Les usages ne peuvent en aucun cas prévoir un salaire minimum inférieur à celui fixé par l’art. 3 de la présente loi.

Art. 5 Contrôle

Organe de contrôle

Information

- ¹ Le Conseil d’État veille au respect des dispositions de la présente loi et mandate un organe auquel il donne les moyens d’effectuer des contrôles efficaces sur l’ensemble du territoire. L’exécution est effectuée en collaboration avec les commissions paritaires compétentes.
- ² L’organe informe le travailleur concerné ou l’association professionnelle qui l’a saisi des résultats du contrôle.

Art. 6 Rapport annuel

- ¹ Le Conseil d’État donne mandat à un organe tripartite (État, employeurs, syndicat) pour établir une stratégie de contrôle et présenter un rapport annuel portant sur l’application du salaire minimum dans les différentes branches économiques du canton, sur le nombre et la fréquence des contrôles effectués et sur les sanctions éventuelles prises à l’encontre des contrevenants. Ce rapport est public et transmis au Grand Conseil.

Art. 7 Contraventions

- ¹ Celui qui contrevient à la présente loi, à ses règlements d’application ou aux décisions fondées sur ceux-ci est passible d’une amende de 2000 francs maximum. En cas de récidive, l’amende est de 500 à 30000 francs.
- ² La poursuite a lieu conformément à la loi sur les contraventions du 19 mai 2009 (LContr).
- ³ La poursuite des infractions tombant sous le coup de la loi pénale sont réservées.

Art. 8 Mise en application / entrée en vigueur

Délai

Règlement d’application

- ¹ La loi entre en vigueur après un délai d’au moins 6 mois pour le 1^{er} janvier ou le 1^{er} juillet suivant l’adoption de la loi en votation populaire.
- ² L’entrée en vigueur de la présente loi est subordonnée à l’acceptation par le peuple de l’initiative constitutionnelle « pour le droit à vivre dignement de son travail : un salaire minimum cantonal » portant sur la révision de l’art. 60 de la Constitution du Canton de Vaud
- ³ Le Conseil d’État édicte un règlement d’application après consultation des partenaires sociaux.

À renvoyer, même incomplet, au plus vite
et jusqu'au **12.09.2023** au plus tard à :

UNIA Vaud
Case postale 7667
1002 Lausanne

D'autres listes peuvent
être demandées sur
salaire-minimum-vaud.ch

INITIATIVE CONSTITUTIONNELLE « POUR LE DROIT À VIVRE DIGNEMENT DE SON TRAVAIL – POUR UN SALAIRE MINIMUM CANTONAL »



Les électrices soussigné-e-s demandent que la question suivante soit soumise au corps électoral, conformément aux articles 78 à 82 de la Constitution vaudoise :
Acceptez-vous l'initiative populaire constitutionnelle « Pour le droit à vivre dignement de son travail – pour un salaire minimum cantonal » ? demandant que la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 soit modifiée comme suit :

Chapitre VII

Politique sociale et santé publique

Art. 60 Protection sociale

- 1 L'État et les communes assurent à chaque personne habitant le canton les conditions d'une vie digne :
 - a. par la prévention de l'exclusion professionnelle et sociale;
 - b. par une aide sociale en principe non remboursable;
 - c. par des mesures de réinsertion.
- 2 (Nouveau) Chaque travailleur a droit à un salaire qui lui assure un niveau de vie décent. Pour ce faire, l'État institue un salaire minimum applicable en principe à tous les secteurs économiques.

Cette liste ne peut porter que des signatures de citoyen-ne-s suisses domicilié-e-s dans la commune ci-dessous. Les indications doivent être manuscrites et apposées par le-la signataire iel-même. La loi interdit l'adjonction d'annexes; les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste. Celui qui falsifie les résultats de la récolte de signatures est punissable selon l'article 282 du Code pénal suisse

N° POSTAL

COMMUNE POLITIQUE

N°	NOM PRÉNOM <small>ÉCRIRE DE SA PROPRE MAIN ET SI POSSIBLE EN MAJUSCULES</small>	DATE DE NAISSANCE			ADRESSE EXACTE <small>RUE ET NUMÉRO</small>	SIGNATURE <small>MANUSCRITE</small>	CONTROLE L'ASSÉRIER BLANC
		JJ	MM	AAAA			
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

COMITÉ D'INITIATIVE Gabriella Lima, Lausanne; Arnaud Bouverat, Lausanne; Angela Zimmermann, Lausanne; Anne Papilloud, Prilly; Bounouar Benmenni, Le Chenit; David Gygax, La Tour-de-Peilz; Dominique Gigon, Lausanne; Ella-Mona Chevalley, Yverdon-les-Bains; Fabrice Chaperon, Nyon; Hadrien Buclin, Lausanne; Jimmy Schuler, Vevey; Luca Schalbetter, Yverdon-les-Bains; Mathias Ortega, Yverdon-les-Bains; Pierre-Yves Maillard, Renens; Quentin Talon, Montreux; Raphaël Mahaim, Lussy-sur-Morges; Rebecca Joly, Prilly; Samuel Bendahan, Lausanne; Samuel Maillefer, Grandson; Thierry Lambelet, Vallorbe; Valérie Perrin, Lausanne; Virginie Pilault, Grandson; Virginie Zürcher, Lausanne.

Ces personnes se réservent le droit de retirer l'initiative en application de l'art. 98 LEDP.

Décroissance alternatives (EàG); Jeunes Vert-e-x-s; Jeunesse socialiste; Parti socialiste vaudois; POP; solidaritéS Vaud (EàG); Solidarité & Écologie (EàG); SSM; SSP; SSRS; SYNA; Syndicom; UNIA; USV; Les Vert-e-s.

La municipalité atteste que les
citoyen-ne-s ci-dessus sont inscrit-e-s
au rôle des électrices à la date du

(jour du contrôle par le greffe)

et que le nombre
des signatures
valables est de

Au nom de la municipalité

(sceau et signature)

Publication de l'initiative dans la Feuille des avis officiels :

12 mai 2023. Dernier délai pour la remise des listes de

signatures aux Municipalités : **12 septembre 2023.**

Conformément à l'art. 120 LEDP, la municipalité adresse les
listes de signatures attestées au Comité, le **26 septembre
2023** au plus tard. Le Comité remet l'ensemble des listes
attestées au Bureau électoral cantonal le **3 octobre 2023**
au plus tard.

POUR LE COMITÉ D'INITIATIVE, UN SALAIRE MINIMUM CANTONAL...

... est une urgence : la crise du Covid-19 a mis en évidence la précarité de très nombreux·se·x·s salarié·e·x·s, souvent dans les activités les plus essentielles. De nombreuses entreprises ont reçu des aides publiques pour faire face à la crise. Elles doivent maintenant garantir aux salarié·e·x·s des salaires leur permettant de vivre dignement ! Et l'inflation actuelle renforce encore cette précarité. Carburant, chauffage, primes d'assurance maladie, la hausse des prix frappe de plein fouet les ménages modestes qu'il est urgent de soutenir.

... permet de vivre dignement : selon le rapport social vaudois, en 2017, 14% des salarié·e·x·s du privé touchaient des « bas salaires » (moins de 3930 francs). Ils·elles gagnaient donc moins que les deux tiers du salaire médian. Aujourd'hui, environ 10% des salarié·e·x·s sont concerné·e·s. Le salaire minimum s'attaque à une des causes des bas salaires : la sous-enchère salariale pratiquée par les patron·ne·s. Les grandes entreprises et leurs actionnaires bénéficient de gros cadeaux fiscaux de la part du canton. Il est grand temps de mettre un coup d'arrêt à l'exploitation des salarié·e·x·s ; ce sont pourtant elleux qui produisent la richesse !

... complète et renforce les conventions collectives : les conventions collectives ne sont pas suffisantes pour lutter contre les bas salaires. Elles ne couvrent qu'environ 50% des salarié·e·x·s du canton. Or, ce sont

justement dans les secteurs qui ne sont pas couverts que sévit principalement la sous-enchère salariale résultant des abus patronaux. L'initiative implique syndicats et employeurs dans l'application du salaire minimum cantonal.

... est un pas pour lutter contre les discriminations salariales à l'égard des femmes : aujourd'hui, les femmes représentent plus de 60% des personnes à bas salaires. En améliorant le salaire de milliers de travailleuses touchant de faibles rémunérations, le salaire minimum légal sera un pas concret vers l'égalité salariale dans les faits, contre l'exploitation indécente de dizaine de milliers de femmes salariées, et contre leur paupérisation encore plus grande à l'âge de la retraite !

... est souhaité par la population : le droit à un salaire minimum avait obtenu le soutien de 48,89% votant·e·x·s vaudois·e·x·s en 2011. Depuis, les cantons de Neuchâtel, Jura, Genève (avec plus de 58% des suffrages exprimés), Tessin et Bâle-Ville ont introduit un salaire minimum légal cantonal. Et bientôt, d'autres devraient encore s'ajouter à cette liste. Ce sont des signaux très clairs marquant la volonté d'en finir avec des salaires qui ne permettent pas de vivre dignement.

Cet argumentaire n'engage que ses auteur·e·x·s

**SIGNEZ LES DEUX
TEXTES D'INITIATIVE,
QUI SE COMPLÈTENT !**

**L'INITIATIVE
CONSTITUTIONNELLE
pour ancrer le principe
d'un salaire minimum
dans la constitution**

**L'INITIATIVE
LÉGISLATIVE
pour introduire ce salaire
minimum cantonal
indexé au coût de la vie**

COURRIER DES LECTEURS

Réaction à la libre opinion

Je voudrais réagir à la libre opinion de René Knüsel parue dans le dernier *Courrier de l'AVIVO* n° 3.

Je précise que je lis avec beaucoup d'intérêt les textes de cet auteur. Mais, en l'occurrence, son écrit sur la vie « confortable » des retraités suisses me laisse perplexe. J'ai l'impression d'un texte de sociologue qui s'adresse à des sociologues, mais pas à moi, lecteur moyen. Je le lis un peu comme un ensemble de données générales plus ou moins chiffrées qui restent des abstractions pour des personnes confrontées à de réelles difficultés existentielles. Aux classes moyennes et modestes, il ne fournit pas de perspective de changement dans le sens d'une amélioration de leurs conditions de vie.

En outre, René Knüsel se fonde sur un courrier statistique de l'État de Vaud datant d'il y a cinq ans en arrière!

Le hasard veut que les jours mêmes où je me livre à ces réflexions, un « Infrarouge », émission de la TSR, est diffusé, traitant précisément du pouvoir d'achat en Suisse.

PUBLICITÉ

Qu'en quelques années les choses peuvent changer considérablement, c'est Pierre-Yves Maillard, président de l'Union syndicale suisse qui le souligne, relevant le fait qu'en cinq ans, les revenus des classes moyennes et modestes ont chuté de 4000 francs par année.

Et là, exceptionnellement, tous les participants à l'émission, qu'ils soient de gauche et de droite, se rejoignent dans ce même constat d'un certain appauvrissement de la population. Donc, pour répondre au point d'interrogation du titre de l'article, la réponse est : « Non, les retraitées et retraités ne vivent pas vraiment confortablement en Suisse! »

■ Bernard Walter

PUBLICITÉ

AVEC NOS SECTIONS

AVIVO Vaud

Assemblée générale de l'AVIVO Vaud à Nyon

Une quarantaine de délégués provenant de toutes les sections ont pris part à l'assemblée générale de l'AVIVO Vaud qui s'est tenue le 14 juin à Nyon.

Avant la partie statutaire, M. Alexandre Demetriades, municipal de la Ville de Nyon, a apporté le salut des autorités locales et donné quelques exemples de l'activité de sa commune en faveur des aînés.

Le Président cantonal, Raymond Durussel, avait annoncé qu'il ne sollicitait pas un nouveau mandat puis il a décidé de quitter ses fonctions avec effet au 9 mai déjà.

L'AVIVO Vaud le remercie pour le travail accompli. C'est donc notre vice-président Jean Jacques Schwaab qui a présidé avec efficacité cette assemblée.

Dans son rapport d'activité, il a rappelé que la fin de la pandémie et des mesures Covid avait permis une reprise significative de nos activités

en 2022. Les manifestations organisées par les sections ont connu une fréquentation réjouissante, en particulier les repas de Noël et les différentes sorties.

Les problèmes d'organisation de certaines sections ont été partiellement résolus. Il a salué en particulier M. Bernard Borel, nouveau président de la section du Chablais. Le mandat confié à Patrick Ernst en vue de soutenir les sections dans le renouvellement de leur comité, la communication et le recrutement doit permettre de dynamiser l'association. Car le recrutement reste une priorité; diverses idées ont été émises et le comité poursuivra sa réflexion à cet égard. Il a encore souligné l'engagement remarquable de tous les nombreux bénévoles et des professionnels qui font vivre l'association.

L'assemblée a ensuite approuvé les différents rapports et les comptes de l'association et du Courrier qui présente un léger bénéfice. Les instances de l'AVIVO Vaud ont été reconduites.



Béatrice Métraux, présidente, Jean Jacques Schwaab, vice-président,
Katy Stella, secrétaire, Renée Cheseaux, trésorière



L'élection de la présidence a constitué le point le plus important de l'assemblée. Le bureau a présenté la candidature de Madame Béatrice Métraux. Née en 1955, Mme Métraux a fait des études de droit en Suisse et en France. Elle a notamment travaillé en Afrique avant de devenir la Secrétaire générale de la société des fonctionnaires. Elle a été municipale dans sa commune de Bottens puis députée avant son élection en 2011 au Conseil d'État vaudois, fonction qu'elle a occupée pendant une dizaine d'années. Elle est membre de la section lausannoise de l'AVIVO et à ce titre elle a plusieurs fois servi bénévolement le repas de Noël. L'assemblée l'a élue par des applaudissements nourris et chaleureux. L'AVIVO Vaud se réjouit grandement de l'accueillir. (Voir son Billet page 5).

Après le rapport des sections, Jean-Jacques Schwaab, reconduit dans ses fonctions de vice-président a clôturé l'assemblée avant l'heure prévue, ce qui a permis aux participants de continuer les échanges bilatéraux ou en petits groupes, avant de partager un excellent repas dans un restaurant voisin.

Merci à la section de Nyon pour sa parfaite organisation.

■ Michel Guenot

Section d'Yverdon-les-Bains et environs

Visite de la Fabrique de chocolat Camille Bloch et de l'Étang de la Gruère

C'est une vingtaine de personnes toutes réjouies qui ont quitté les bords du lac de Neuchâtel pour rejoindre les hauteurs jurassiennes : après la Vue des Alpes et le verdoyant vallon de St-Imier, nous traversons le bourg de Courtelary pour arriver devant l'usine de chocolat Camille Bloch. Une bonne odeur de chocolat nous accueille et de grands panneaux nous rappellent que c'est ici qu'est né et toujours fabriqué le Ragusa. Avant la visite, café, croissant et chocolat nous sont servis.

La visite du musée et des ateliers, les multiples dégustations. Ah! Les fontaines à chocolat! Les jeux... électroniques nous amènent à la boutique! Que de tentations, que de bonnes choses! Chacune, chacun fait sa provision, qui sera mise au frais dans le car par le chauffeur. L'étape suivante, c'est à La Theurre, l'hôtel de la Couronne qui nous reçoit pour un copieux et délicieux repas. Si certaines et certains décident de faire une petite reposée dans les jardins de l'hôtel, d'autres préfèrent aller explorer d'autres rivages, ceux de l'Étang de la Gruère. Jolie gouille, pas si petite que ça, nichée dans un vallon jurassien entouré de sapins. Par un agréable sentier, nous longeons l'étang jusqu'au pont de bois qui l'enjambe.



Et là, nous découvrons des carpes énormes. Parfois elles sortent la tête de l'eau pour happer un moucheron.

Et c'est le chemin du retour où les immanquables bouchons routiers nous laissent le temps d'admirer les cultures et les fleurs du Seeland. Arrivés à Yverdon, personne n'a oublié ses achats dans le car, comme l'espérait le chauffeur!

■ Arlette



Section Orbe et environs

Sortie lacustre

Après les prises en charge des participants-es par un car à deux étages, départ par un temps radieux en direction du bassin lémanique.



Premier arrêt programmé, au restaurant de « L'Ancre » sur les quais de Nyon, pour le traditionnel café croissant. Cette pause terminée, tout ce petit monde embarque pour une courte traversée du lac vers Yvoire.

Une fois les pieds sur terre, petite montée



ardue pour rallier et visiter le jardin des sens. Puis cheminement par le centre historique du village, afin de rejoindre le car qui amène le groupe au restaurant « Côté Lac », sur une



magnifique terrasse qui borde le Léman. Une halte gustative de longue haleine, avec un service d'une lenteur avérée. En marge de la patience exigée, le repas servi était de bonne qualité et l'endroit très agréable et accueillant. Avec un certain retard, départ pour se rendre par Genève, sur la rive opposée afin d'apprécier une dégustation de vins de la Côte, chez la famille Rossier à Lavigny. Une fin de journée bien sympathique, avant de retrouver nos foyers.

■ Alain Michaud

Prochaines sorties de la section d'Orbe

Judi 10 août : pique-nique au Refuge d'Agiez
Mercredi 13 septembre : soupe aux pois au Casino à Orbe.

Section de Renens et environs

Assemblée générale 2023 de l'AVIVO Renens et environs

Tenue à la veille de l'Ascension, l'assemblée générale a rassemblé non moins de 47 membres et de la municipale en charge de la direction Enfance – Cohésion sociale, Madame Karine Clerc.

Notre présidente Brigitte Rohr, après avoir salué autorité et assistance, a conduit en véritable leader la séance selon le protocole. Au chapitre « élection », Marie-France Marteau et Nicole Genet ont donné leur démission, une occasion pour la présidente de relever le travail accompli par ces deux membres durant 13 ans à organiser visites, courses et thés dansants respectivement 5 ans à assumer le secrétariat.

Les responsables organisant 8 activités offertes à nos membres, piliers du dynamisme de la section, ont relevé les dizaines d'événements organisés durant toute l'année sans exception. Malgré l'augmentation des frais, les cotisations annuelles restent modestes pour les 387 membres, soit CHF 30.- pour les personnes seules et CHF 50.- pour les couples.

Avant de partager une copieuse collation, Michele Scala a présenté son livre « Les bâtisseurs des droits humains », l'histoire de la migration italienne commencée lors de l'époque de la construction des premiers grands tunnels ferroviaires au 19^e siècle jusqu'à nos jours et des droits des migrants durement acquis depuis le statut sans grande substance de saisonnier aux droits actuels d'éligibilité au niveau communal, voire cantonal.

■ Ernest Boget

Visite aux iris du parc du château de Vullierens

Sans avoir la prétention de comparer les somptueux châteaux de la Loire, avec ceux de notre Suisse, nous possédons une densité

impressionnante de constructions seigneuriales remarquables. Le château de Vullierens en est un exemple. Qui penserait rencontrer une si belle demeure dans une campagne semée de champs et de prairies d'élevage?



Le château de Vullierens vous accueille non seulement avec ses vignobles, mais aussi avec une collection d'iris de toute beauté. De plus, la collection est agrémentée d'œuvres d'art implantées de toute part dans le parc. La propriété vous offre ainsi deux visites en une. C'est dans ce somptueux décor que onze membres se sont réunis le 24 mai pour admirer couleurs et formes de ces fleurs aux aspects d'orchidée et sentir leur profond parfum. Une visite agrémentée autour d'une boisson dans la cour du château, notamment un excellent rosé élevé dans la propriété.

■ Ernest Boget

Voyage aux origines de Courbet et Hugo

Pour marquer le premier jour d'été, cinquante-cinq membres de notre section ont pris le chemin pour découvrir deux sites merveilleux : Ornans sur la Loue et Besançon sur le Doubs. Passé la première chaîne du Jura, voici



La Cluse-et-Mijoux dominée par le Fort de Joux, aux portes de Pontarlier. Le fort est associé à son principal prisonnier, Toussaint Louverture, artisan de l'abolition de l'esclavage à Haïti. De multiples détails nous imprègnent déjà de la France, les anciens panneaux publicitaires vantant les boissons anisées, les belles façades de pierre avec quelques lézardes et les poteaux en bois soutenant les câbles alimentant les maisons.

Près de la gare de Pontarlier, première rencontre avec le Doubs, cette rivière née pas très loin, à Mouthe, derrière notre vallée de Joux. Ce cours d'eau est capricieux. Il prend d'abord le cap à l'Est et après une brève incursion en Suisse, renonce à se jeter dans les bras du Rhin en faisant une grande volte-face. Il reprend la direction de l'Ouest en empruntant une vallée passant par Besançon.



Laissons la découverte de cette capitale pour plus tard et prenons la direction d'Ornans dans la vallée de La Loue. La route est étroite et s'approche d'une majestueuse faille, véritable canyon au fond duquel coule la Loue. Mais soudain, moment d'effroi, le toit de notre bus raisonne de coups de détonations. Un câble surplombant la route joue à la corde à sauter au-dessus des lanterneaux de ventilation !



Plus belle l'émotion que procure la descente dans la vallée avec ses rochers verticaux et sa végétation verdoyante. À Ornans, c'est l'apaisement avec une Loue qui flâne à travers la ville. Le temps pour nous de prendre le petit déjeuner au restaurant de Gustave, le peintre originaire de cette petite ville. Pourtant dans le restaurant, aucune trace de peinture de Gustave Courbet. Si vous voulez découvrir « L'origine du monde » son œuvre la plus connue, montez à Paris et faites un saut au musée d'Orsay ! Attention, le tableau quittera le musée le 31 octobre 2023 pour être exposé au Centre Pompidou de Metz.

Continuons notre descente sur Besançon en s'agrippant au flanc des derniers ravins dominant notre Doubs, de retour de son périple, et remontons l'histoire depuis l'époque romaine. Ce qui impressionne dès que l'on relève la tête, c'est une muraille perchée 100 m plus haut, une forteresse de 12 hectares imaginée par le fameux architecte Vauban



sous le règne de Louis XIV. Quittons donc les premières fortifications romaines, au pied de la rivière, et traversons le cœur de la vieille ville blottie dans un grand méandre. Direction place Victor Hugo, dominée par la maison natale du grand écrivain. À quelques pas s'élève entre des rues étroites une magnifique cathédrale (lire le récit de nos collègues morgiens. *Courrier AVIVO* N° 3).

La route continue à monter en se tortillant jusqu'à la première porte de la forteresse. Quel ensemble imposant et imprenable! À y croire que les ennemis n'en ont jamais pu ôter une seule pierre. De fait, il s'agit de deux enceintes précédées de fossés vertigineux.

Après un copieux repas, les participants les plus pressés dégringolent la pente jusqu'au car qui nous attend au bord du Doubs. De là, il nous conduit à notre péniche pour un tour de ville, tunnel compris.

En résumé : Une magnifique excursion culturelle et historique imaginée par notre infatigable Marie-France!

■ Ernest Boget

Programme des activités de la section de Renens

Lundi 14 août : Grande balade dans les bois du Jorat (7 km). Rendez-vous à 9h devant le guichet des TL de la gare au nord de la

passerelle. Prix du billet TL (plein tarif) aller et retour Fr. 14.80. N'oubliez pas de vous munir d'un pique-nique! Dès le départ et pendant tout le parcours, Gaby sera à vos côtés. Merci de vous annoncer trois jours avant la date de la sortie à Gabriel Borcard au 41 79 853 96 93 ou gabrielborcard@gmail.com.

Mercredi 30 août : Lucens à Cremin (8 km, petite montée sur 400 mètres) Départ de Renens, voie 3 à 9h24. Changer de train à Palézieux voie 3 AB. Ne pas oublier : billet du train Renens - Lucens aller-retour et votre pique-nique que vous pourrez prendre au swin-golf de Cremin. Vous pouvez aussi vous y restaurer où tout simplement boire une bière ou un café. Il est conseillé de se munir de bâtons de marche. Le retour se fait en direction du château de Lucens puis à la gare.

Mercredi 20 septembre : Balade depuis Assens le long du Talent (6 km). Départ avec le bus 54 en gare de Renens Nord à 10h32 pour Assens. Ne pas oublier : votre billet TL Renens-Assens, des bâtons, de bonnes chaussures et...votre pique-nique! Sur le parcours, la découverte d'œuvres de 40 artistes.

Lundi 4 septembre : Petites balades autour de Renens avec Gaby. Départ à 9h depuis la place de la Gare, Renens.

Mercredi 27 septembre : Vallorbe. Visite du musée du fer et du chemin de fer. Rendez-vous sur le quai 1 en gare de Renens à 13h30. Musée + transport : Fr. 43.20, demi-tarif Fr. 26.60. Dès 10 participants Fr. 33.40/ Fr. 21.70. Inscription au 021 525 50 44.

Thés dansants :

Le mardi 5 septembre avec Bertrand; le mardi 3 octobre avec Maxime; **le mardi 7 novembre** avec Gibus; **le mardi 5 décembre** avec Maxime. Vous y danserez de 14h à 17h à la salle de spectacles de Renens. Entrée Fr. 5.- par personne.

Section de la vallée de Joux

La section AVIVO La Vallée fonctionne bien, grâce en particulier à un très bon comité et une excellente participation des membres dans le meilleur des esprits. Par les temps difficiles que nous vivons, c'est un plaisir pour tous.

Nous avons fait notre dernière excursion en France voisine. L'article qui suit a été publié dans la Feuille d'Avis de la Vallée de Joux. Il est en effet important que le lien entre notre section et la population de la Vallée reste vivant.

Visite au Musée de la vie d'antan

Le 1^{er} juin dernier, la section La Vallée de l'AVIVO s'est rendue au Musée de la vie d'antan, à Montlebon près de Morez, en France voisine. 28 de nos membres ont pris part à cette excursion excellemment organisée par Jean-Pierre Moullet.

Ce musée, dont beaucoup d'entre nous ignoraient l'existence, est un lieu extrêmement précieux qui permet de redécouvrir la vie paysanne d'autrefois. Pour les gens de l'AVIVO actuelle, un tel musée fait revivre beaucoup de choses, particulièrement pour une population rurale comme l'est celle de la Vallée de Joux.

Il y a un peu moins de cent années encore, l'essentiel du métier de paysan se faisait à la main, à commencer par la traite des vaches et le travail aux champs. Le travail des tracteurs, ce sont les chevaux qui l'accomplissaient.

Tout ce qui est exposé dans ce musée riche de nombreux objets montre la vie d'autrefois et montre

à quel point les choses ont profondément changé. À ce titre, c'est un témoin de l'histoire qui est irremplaçable.

Nous avons été très impressionnés par la qualité de ce musée, par cette fenêtre qu'il offre sur le monde paysan d'antan. Ce sentiment est renforcé par le fait que l'homme qui guide les visiteurs est un homme de cette ferme qui a lui-même vécu comme enfant cette vie paysanne. Un guide qui, en même temps qu'il parle des objets exposés, parle de sa vie.

Les temps ont changé, certes, mais le monde paysan reste aujourd'hui confronté à de fortes contradictions, comment concilier pesticides et productivité, par exemple, sans compter que c'est un travail qui reste exigeant et pénible.

Pour en revenir à notre excursion, ce fut une visite très instructive, qui nous a permis une redécouverte du passé, et en même temps c'était une journée de convivialité que tous ont appréciée.

Et merci à toutes et tous, et à Isabelle, notre excellente conductrice de l'AVJ.

■ Bernard Walter

Président de la section de la Vallée de Joux



Section du Chablais vaudois

Reflet de la section

La section a tenu son assemblée générale le 12 mai. Plus de 40 membres ont élu un nouveau comité, non sans avoir remercié le comité sortant. Cela met donc fin à quelques mois d'incertitudes accompagnées avec tact par Patrick Ernst, coordinateur cantonal de l'AVIVO Vaud et permet d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité. En 2^e partie de cette assemblée, les participants ont pu écouter le nouveau président qui a fait un exposé sur sa récente mission médicale au Niger.

Le nouveau comité formé de Bernard Borel, d'Aigle, Susi Dulex de Gryon, Eliane Desarzens et Marlyse Ritz de Bex et Jean-Luc Christinat de Huemoz profitera encore quelques mois des compétences de Jeanine Favrod membre du comité sortant. Il cherchera à s'étoffer encore : bienvenue aux volontaires !

D'ores et déjà, le comité peut annoncer qu'une course est prévue **le jeudi 5 octobre** et que le traditionnel Noël aura lieu **le samedi 9 décembre** à la Grande Salle de Bex. Des informations plus précises arriveront début septembre.

Le comité est bien décidé à étoffer les offres d'activités pour l'année prochaine.

- Bernard Borel, président

Section de Morges et environs

Sortie à Salvan à la Fondation Marconi

Mercredi 7 juin, nous partons pour Salvan, par très beau temps avec 32 membres présents. Nous faisons un arrêt à Villeneuve au bord du lac pour le café croissant et profitons de faire quelques pas le long du lac. Nous reprenons le car pour aller à Salvan, où nous attend une visite de la Fondation Marconi qui perpétue 100 ans après les premiers essais de télécommunication sans fil, les souvenirs de l'inventeur Marconi, physicien italien, et ceci dans un espace public aménagé au centre du



village. Un musée qui présente l'histoire de la télégraphie sans fil et l'évolution technique des moyens de communication.

C'est en 1895 que tout commence avec Guglielmo Marconi, né en 1874 dans le nord de l'Italie. Il réalise à Salvan, avec son assistant local Maurice Gay-Balmaz, les premières transmissions sans fil. Après le développement de son invention et son passage à Salvan, il émigre en Angleterre et entreprend de développer son invention sur des distances de plus en plus longues. En 1901, il parvient à transmettre un message vers le Canada depuis les Cornouailles en Angleterre.

C'est toujours un plaisir de se trouver dans cette région de Salvan, et plus précisément aux Marécottes. Un endroit qui mélange formidablement nature, culture, sports et randonnées, avec une large palette d'activités en toute saison et pour toute la famille.

- Pierrette Spack

Prochaines activités de la section de Morges

Mercredi 16 août 2023 : Sortie Mi-Été au Chalet de la Nautique à Morges (grillades)

Mercredi 6 septembre 2023 : Course à Chambéry, Château des Ducs et visites guidées

Mercredi 11 octobre 2023 : Course à Saillon, Domaine La Sarvaz, c'est la Brisolée !

Mercredi 6 décembre 2023 : Repas de fin d'année à Morges.

Les Stamms de la section se tiennent les troisièmes jeudis du mois, salle à manger de Couvaloup à Morges (sauf les mois de juillet, août et décembre).

Voyage dans les Caraïbes

Visite de la Martinique

Cet article n'a pas pour prétention de vous faire voir toute la Martinique, mais certains aspects de cette île.

Pour commencer, un voyage en 4x4 au centre de la Martinique. Diane à six heures du matin, afin de pouvoir être à l'heure à Rivière Salée, c'est-à-dire à 7h45, pour prendre le 4x4. À peine arrivés, nous sommes pris en charge par Patricia qui, en bonne Martiniquaise, commence son *speech* par le traditionnel « je m'appelle Patricia et en Martinique tout le monde se tutoie ! ». Le cadre est fixé.

Nous débutons le trajet par la voie rapide et admirons les champs de canne à sucre. Notre guide nous demande « dites-moi ce que vous voyez quand vous regardez toutes ces cannes à sucre ? » Après plusieurs vaines tentatives de réponses, elle s'exclame « des bouteilles de rhum ! » Après avoir pris de petites routes sinueuses, nous nous sommes arrêtés sur une hauteur de l'île où nous pouvions voir en même temps l'océan atlantique et la mer des Caraïbes : splendide !



Ensuite, la journée fut une suite de découvertes de cultures de cannes à sucre, de bananeraies, de divers fruits que nous avons dégustés, d'observations de fleurs, d'arbres, d'animaux, de chutes d'eau et de rivières. Nous en avons même traversé en voiture comme vous le voyez sur une des photos. Heureusement que le niveau d'eau était bas ! Pour finir, nous nous sommes arrêtés à la rhumerie Saint James que je présenterai plus loin.



En conclusion, une super journée vécue dans une ambiance détendue avec un repas pris chez l'habitant et qui s'est terminée dix heures après son commencement.

Un autre jour, nous avons pris un bateau pendant une demi-journée de navigation du sud au nord de la Martinique pour admirer des dauphins, des tortues et des baleines à bosse. Pour ces dernières, ce fut le flop, aucune d'entre elles ne daignant se montrer. Par contre, pour les dauphins, nous fûmes gâtés. Des petits, des grands, des rapides qui sautent beaucoup hors de l'eau, des plus lents qui se laissent admirer lorsqu'ils remontent à la surface : un spectacle magnifique. À la fin de la balade, le bateau a jeté l'ancre à l'anse Dufour pour que nous puissions faire du *snorkeling*, afin d'admirer des tortues de mer. Des... en fait, nous n'en avons vu qu'une entourée de nageurs qui tentaient de



pour en voir plus : avec succès.

Les rhumeries sont légion en Martinique, mais nous n'en avons visité que trois : HSE, Saint James et Clément. Chaque excursion commence par la visite du parc qui les entoure, un musée ou l'ancienne fabrique de rhum. Mais à chaque fois, tout se termine à la dégustation !

À celle de Saint James, la principale attraction est un musée expliquant toutes les étapes de la fabrication du rhum, de la récolte de la canne à la mise en bouteilles. Malheureusement, au début de la dégustation, une alarme a retenti et nous avons dû quitter les lieux sans pouvoir



la toucher ce que le capitaine de notre bateau nous avait formellement recommandé de ne pas faire. Pauvre tortue ! Même lorsqu'elle a voulu reprendre son souffle, des idiots la cernaient. Nous y sommes retournés un matin





déguster les produits Saint James proposés. Nous ne retiendrons que la beauté de la demeure qui sert de lieu d'accueil. Mais, j'ai gardé le nec plus ultra pour la fin, la visite de la rhumerie Clément. Même si, à notre étonnement, une fois n'est pas coutume, il a fallu payer une entrée, cela en



valait la peine. D'abord une promenade dans l'immense parc de la rhumerie en admirant un très grand nombre d'œuvres d'art situées au milieu des plans d'eau, des arbres et des cultures. Puis, observation des fûts de whisky ou de porto dans lesquels le rhum est vieilli.



Enfin, passage dans l'ancienne fabrique où toutes les machines et cuves sont restées telles qu'elles. Mais la partie la plus passionnante fut la découverte de l'habitation Clément où eut lieu le sommet franco-américain Mitterrand-Bush après la guerre du Golfe, le 14 mars 1991, 32 ans jour pour jour avant notre visite. Nous avons pu voir un montage expliquant les différentes étapes de cette journée historique, la case où ont eu lieu les entretiens, ainsi que la salle à manger dans laquelle s'est déroulé le repas. Bref, une journée historique pour nous comme pour les Français et les Américains de l'époque.

■ Christian Rapin

En avant la musique... même pour les personnes âgées

La plasticité du cerveau humain est étonnante et la musique permet de la mettre en évidence. Une récente étude scientifique¹ de l'Université de Genève (UNIGE), de la HES-SO Genève et de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) l'a démontré pour les personnes âgées. La musique augmente le volume de matière grise et la mémoire active quotidienne, même si le cerveau s'atrophie avec l'âge.

La pratique de la musique, ou sa simple écoute, ne cesse de prouver ses bénéfices à tous les âges de notre développement. Et cette faculté vaut pour tous les types de musique, du grégorien au jazz, de Mozart aux Rolling Stones, des rythmes des tambours aux envolées des vocalises. Simple passe-temps plus ou moins agréable ou art élaboré aux multiples subtilités, la musique est universelle et contribue certainement, sous ses aspects parfois futiles, au bien-être de l'être humain depuis la nuit des temps.

De fait, les neurosciences ont démontré que le fœtus réagit déjà à la musique dans le ventre de sa mère, perçue comme calmante ou excitante. Les grands prématurés se développent mieux lorsqu'on leur fait entendre de la musique. Et les enfants, comme plus tard les adultes, bénéficient d'un apprentissage musical, jugé comme structurant et accentuant la concentration et la mémoire. Cela peut même faciliter parfois d'autres facultés comme l'apprentissage des langues, ou aider à maîtriser la dyslexie par exemple.

Même un simple environnement musical est perçu scientifiquement comme un stimulus du système de la récompense, générant de la dopamine au même titre que la nourriture ou d'autres plaisirs. Il sert parfois d'antidote au stress et aux douleurs, ce qui peut expliquer que les sportifs s'équipent souvent de casques pour écouter de la musique durant l'effort et qu'ils peuvent ainsi booster leurs performances. Et cela se poursuit jusqu'au grand âge, où les bienfaits de la musique pour les pertes de mémoire sont connus et de plus en plus



souvent utilisés dans l'accompagnement des cas d'Alzheimer par exemple.

Mais l'étude scientifique de haut vol, publiée en début d'année dans une revue de neuro-imagerie médicale, montre que pour les personnes âgées en bonne santé, la pratique de la musique, voire son apprentissage pour les personnes qui n'avaient jamais appris à jouer d'un instrument (le piano pour l'étude), mais aussi son écoute accompagnée d'une sensibilisation aux œuvres, permet d'augmenter concrètement la matière grise, luttant ainsi contre le vieillissement du cerveau, à défaut de le rajeunir. La conclusion de l'étude indique que la plasticité du cerveau est augmentée en seulement 6 mois, ou tout au moins qu'elle diminue moins vite que pour une personne âgée sans contact régulier avec la musique. Elle préconise dès lors que l'éducation des aînés soit une priorité politique majeure dans le cadre du vieillissement, pour promouvoir la plasticité cérébrale, la performance cognitive, la santé mentale et le bien-être général des personnes âgées grâce à la musique par exemple.

■ Pierre Butty

¹ Music interventions in 132 healthy older adults enhance cerebellar grey matter and auditory working memory, despite general brain atrophy, *Neuroimage: Reports*, Volume 3, Issue 2, June 2023, 100166
www.unige.ch/medecine/fr/faculteetcite/media/la-pratique-musicale-freine-le-declin-cognitif/



Pierre Aguet
*Un bouquet
d'anecdotes pour
septante ans
d'engagement*

Éditions Mon village,
2023

« Toute sa vie il a eu la tête dans le guidon ». C'est par cette phrase pleine de franchise que commencent les mémoires de Pierre Aguet. Connaissant le personnage, vous saurez d'avance qu'il ne s'agira pas de mémoires au sens classique du terme. Le titre du livre parle de lui-même : il s'agit plutôt d'un bouquet. Pour ma part je pencherai pour un bouquet de feu d'artifice tellement les anecdotes racontées sont nombreuses et variées.

Une constante s'en dégage avec force, celle d'un engagement au service du bien commun. Que ce soit dans le cadre religieux, associatif, syndicaliste, politique ou personnel, tout concorde vers un désir d'amélioration des conditions de vie de tout un chacun.

Un seul exemple : la construction d'immeubles en bois. Longtemps raillée, cette manière de faire devient à la mode pour des raisons écologiques aujourd'hui évidentes. Pierre Aguet l'avait déjà compris en participant à la coopérative de Gilamont-Village, 1986, soixante appartements, ce n'est pas rien.

C'est donc par une foison de souvenirs, des plus personnels – je pense à son rapport aux arbres par exemple – aux plus collectifs – et ils sont nombreux – que se dresse le portrait d'une époque et de ses protagonistes, le tout écrit dans le style que nos lecteurs connaissent bien, Pierre Aguet revenant régulièrement dans nos colonnes.

■ Mica Arsenijevic



Jonathan Coe
Le royaume désuni

Trad. Marguerite
Capelle
Ed. Gallimard,
2022, 485 pages.

La fiction romanesque parfois rend mieux compte d'une situation que de multiples articles, si documentés soient-ils. Elle apporte de la vie avec les détails de petites histoires dans la grande Histoire.

Le Royaume-Uni fier de sa maîtrise des mers et de son immense empire colonial a dominé le monde jusqu'au milieu du XXe siècle bientôt supplanté par les États-Unis et Jonathan Coe emmène le lecteur dans les années qui suivent la Deuxième Guerre mondiale pour une chronique du royaume au travers de quelques étapes fondamentales dans l'histoire du pays depuis le jour de la victoire en 1945, puis le couronnement d'Elisabeth II en 1953, la finale de la coupe du monde de football à Wembley en 1966, l'investiture du Prince de Galles en 1969, le mariage de Charles et Diana en 1981, les funérailles de Diana en 1997 et le 75^e anniversaire de la victoire en 2020.

Ces événements sont vécus par des familles britanniques bon teint avec comme fil conducteur le chocolat (so british) Cadbury. Les relations des protagonistes entre eux, leur perception des changements intérieurs, les désaccords familiaux, les rapports souvent difficiles avec l'Europe jusqu'à la rupture du Brexit, l'apparition des groupes rock et bien sûr le rôle des Beatles, l'homosexualité revendiquée, la venue sur scène d'un dénommé Boris aux cheveux en pétard, bref la vie d'un pays perçue par ses habitants, voici la trame du roman, jusqu'aux moments difficiles

de la pandémie et cette notion si délétère de distance sociale.

Avec une ironie et une causticité très britanniques, l'auteur emporte les lecteurs dans ce royaume qu'il perçoit comme désuni aujourd'hui.

Si vous vous intéressez à la Grande-Bretagne, cette chronique romanesque vous ravira.

■ Jean-Daniel Murith



**Michele Scala
et Dominique
Wittwer**
*Bâtisseurs de
droits humains*

Lausanne, Colonia
Libera Italiana,
2023

L'ouvrage de Michele Scala et Dominique Wittwer retrace le long parcours de la migration dans la société suisse. Il montre comment les immigrés ont construit la Suisse, mais aussi comment ils ont lutté et milité activement pour les droits humains, notamment à travers les luttes menées par les associations italiennes, en particulier la Colonie libre italienne en Suisse. Les auteurs montrent comment défense et revendication des droits humains ont abouti à un modèle exemplaire d'intégration au bénéfice de la société suisse dans son ensemble. Chaque chapitre du livre met en évidence un article de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et retrace l'histoire des droits humains, d'abord sociaux puis culturels, syndicaux, économiques, civils et politiques. Le livre raconte le long chemin, parsemé

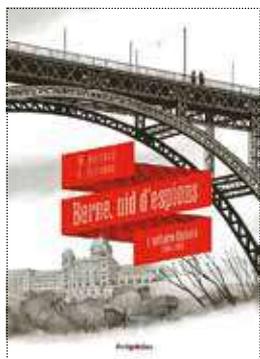


La Notizia - Società delle Associazioni Italiane di Ginevra

d'épreuves et d'obstacles quasiment insurmontables, parcourus par des êtres humains pour défendre leurs droits, revendiquer de meilleures conditions de vie et de travail, s'intégrer et participer activement à la vie en Suisse. Si les droits humains sont mieux respectés aujourd'hui, pour tous, Suisses et étrangers, hommes et femmes, c'est un peu grâce à toutes ces luttes menées par celles et ceux qui en étaient privés.

Ces droits ont été obtenus grâce à l'appui de la société civile suisse qui s'est opposée aux initiatives xénophobes, des citoyens engagés pour une Suisse plus ouverte, en particulier les femmes, qui, après avoir obtenu le droit de vote en 1971, ont joué un rôle décisif dans le rejet de l'initiative de 1974, des intellectuels et des artistes, des enseignant-e-s, des associations chrétiennes ou culturelles, des partis et des syndicats et des villes, parmi lesquelles Lausanne fait figure de pionnière, avec la création du BLI en 1971 et la première Chambre consultative des Étrangers en 1978, et toutes les communes qui ont à cœur de favoriser l'intégration des étrangers et de faire connaître la culture des différentes communautés.

■ Michele Scala
et Dominique Wittwer



**Matthieu Berthod
et Éric Burnand**
**Berne, nid
d'espions. L'affaire
Dubois 1955-1957**
Lausanne, Éditions
Antipodes, 2023,
186 pages.

En mars 1957, le suicide de René Dubois, Procureur général, fut pour l'opinion publique un véritable coup de tonnerre, qui allait faire la « une » dans la presse suisse et internationale. Dans un « roman graphique », à la jonction du livre et de la BD, le journaliste Éric Burnand et le dessinateur Matthieu Berthod racontent cette histoire à la manière d'un *thriller* palpitant, mais aussi en expliquant avec clarté ses soubassements politiques. En 1952, le socialiste neuchâtelois René Dubois est nommé Procureur général de la Confédération. Contre l'avis de certains milieux, qui le qualifient d'« antimilitariste », ce qui est une absurdité, car l'homme est capitaine EMG... Il est vrai qu'il a enquêté sur une autre affaire, assez sordide, celle des frères Rieser (dont l'un était colonel), qui ont reçu des pots-de-vin de l'usine britannique produisant les chars de combat Centurion, acquis par l'armée suisse. Dubois est donc dans le collimateur de hauts gradés, dont le brigadier Charles Daniel, chef du Service de renseignement militaire, lequel intriguera pour faire tomber son « concurrent » du ministère public fédéral. Quant à une certaine caste de la grande bourgeoisie, elle méprise Dubois à cause de ses origines ouvrières.

Or René Dubois va vite tomber sous la coupe d'un personnage plus que trouble, le colonel Marcel Mercier, un « barbouze », membre du SDECE (*Service de documentation extérieure et de contre-espionnage*) français. Il invite

le haut fonctionnaire helvétique à Paris et lui fait découvrir un train de vie luxueux qu'il n'a jamais connu. Mais si Dubois était probablement un naïf, ce n'était en aucun cas un « vendu ».

Anticommuniste viscéral, ce socialiste, idéologiquement proche de Guy Mollet, est persuadé que l'URSS et le colonel Nasser sont les commanditaires de la guerre de libération algérienne. Le gouvernement français en est en tout cas convaincu et se lance en 1956, avec la Grande-Bretagne, dans la désastreuse opération militaire de Suez, invoquant pour raison, ou comme prétexte, la nationalisation du canal par l'Égypte. Cela mène René Dubois à ordonner ou cautionner les écoutes téléphoniques, par le ministère public fédéral, des conversations entre l'ambassade d'Égypte et des membres du Front de libération nationale algérienne. Le conseiller fédéral agrarien Markus Feldmann était-il lui-même derrière cela? On ne le saura probablement jamais. Mais ne révélons pas tout ici. Les lectrices et lecteurs du livre découvriront d'autres personnages, tels que l'inspecteur Max Ulrich, responsable direct des écoutes, ou encore Elisabeth de Miribel, attachée de presse à l'ambassade de France qui, elle, est plutôt favorable à la lutte des Algériens pour l'indépendance. Avec à la clef une possible histoire sentimentale. Et n'oublions pas le rôle des États-Unis (notamment de la CIA), qui ont des contacts avec le FLN, car le Sahara sent bon le pétrole...

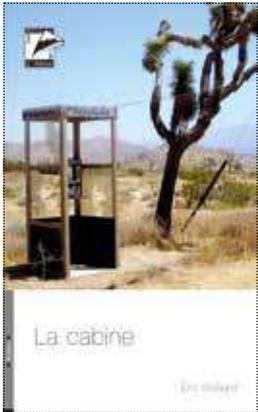
On en est donc à être plongé dans un véritable panier de crabes! Outre l'aspect *thriller*, Éric Burnand a fait un solide travail d'historien. Des pages en encarts, ainsi que la partie « Les dessous de l'affaire Dubois », permettent de bien comprendre cette histoire assez complexe et embrouillée. Elles constituent aussi une saine réflexion sur ce que Burnand nomme « l'hypocrisie de la neutralité helvétique ». Collaborer, en pleine guerre d'Algérie, avec le SDECE français, ce n'était pas innocent...



Le livre entre dans la psychologie des personnages, notamment celle de René Dubois, qui est présentée, sinon avec sympathie, du moins avec une certaine empathie, aussi du fait de sa fin tragique. Il est surtout montré comme un candide piégé par Mercier, et le « fusible » qu'il fallait faire sauter pour occulter d'autres responsabilités politiques.

Les dessins en noir blanc de Matthieu Berthod, inspirés par le roman noir américain, concourent pour une large part à la réussite que constitue ce roman graphique, qui met donc en lumière une affaire oubliée sinon occultée et, au-delà de ses péripéties, les ambiguïtés de notre « neutralité ».

■ Pierre Jeanneret



Eric Bulliard
La cabine

Éditions de l'Hèbe,
2022, 216 pages.

jusqu'au 26 mai 1997 où il découvre, dans un magazine inconnu, quelques lignes d'un dénommé N qui parle d'une cabine téléphonique installée au milieu du désert juste après la Seconde Guerre mondiale pour desservir une mine. Et il donne le numéro d'appel, ce qui suscite l'intense curiosité de Ron. Celui-ci tente alors d'appeler à de multiples reprises, espérant une improbable réponse et... le roman commence. Grâce aux premiers balbutiements d'internet, Ron pourra mettre en évidence cette cabine hautement poétique et croire à la magie du partage de l'information; mais il se rendra compte aussi des dangers de ce web créé en 1993 par un chercheur du CERN, Tim Berners-Lee, comme un outil gratuit d'échanges d'informations entre les scientifiques (World Wide Web, toile d'araignée mondiale). Et dont on fête cette année les trente ans.

Ce roman est un parcours initiatique et une interrogation sur notre société au travers d'un récit inspiré de faits réels.

Eric Bulliard, auteur entre autres de *L'Adieu à Saint-Kilda*, a gagné avec *La cabine* le prix des lecteurs de la Ville de Lausanne 2023.

■ Jean-Daniel Murith

PUBLICITÉ

(619)733-9969 - Si vous aviez tapé ce numéro de téléphone aux États-Unis avant les années 2000, vous seriez tombé sur Mojave Phone Booth, une cabine téléphonique totalement isolée dans le vaste désert du Mojave, grand comme la presque moitié de la Norvège.

Ron, un garçon passionné d'informatique et de jeux vidéos, vit dans un rêve constant et souhaiterait créer un monde utopique.

Avec ses copains, dont son meilleur ami Ralph, il se perd dans des voyages imaginaires



**Francine Brunchwitz,
Marc Perrenoud,
Laurence Leitenberg,
Jacques Ehrenfreud**
(éd.)

**Albert, Esther,
Liebmann, Ruth et
les autres.**

**Présences juives en
Suisse romande**

Livreo-Alphil et FSCI.
Neuchâtel, 2023, 598
pages.

C'est une véritable « bible » de six cents pages, extrêmement bien documentée, que publie la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI). Elle relate 1000 ans d'histoire, l'accent étant mis sur les XIX^e - XX^e siècles et jusqu'à nos jours. Les lectrices et lecteurs peuvent fort bien n'en lire que les contributions qui les intéressent, mais le tout se révèle passionnant et de lecture très agréable.

Il y eut probablement une présence juive dans la Suisse romaine, selon des traces retrouvées à Aventicum ou Augst. Celle-ci est en revanche attestée au Moyen Âge par de nombreuses sources. Les Juifs y furent persécutés (accusés notamment d'avoir « empoisonné les fontaines » pendant la Grande Peste), puis expulsés. La vie juive ne renaît en Suisse qu'après 1798 et la chute de l'Ancien Régime. Mais surtout au XIX^e siècle, pendant lequel immigrent des israélites alsaciens, donc d'obédience ashkénaze, terme appliqué aux Juifs de l'Est. Précisons qu'ils n'ont le droit de résider qu'à Endingen et Lengnau, deux villages en Argovie. C'est d'ailleurs le lieu d'origine de notre ancienne conseillère fédérale Ruth Dreifuss. Dans le canton de Vaud, la première communauté juive est fondée à Avenches. Elle se spécialise surtout dans le commerce et la vente de bétail ou de chevaux. Des synagogues, de style souvent orientalisant, comme le bel édifice de La Chaux-de-Fonds, ou celui de Lausanne,

sont construites. Mais il faudra attendre 1866, puis la nouvelle Constitution fédérale de 1874, pour que les Juifs reçoivent des droits égaux. Relevons un chapitre particulièrement intéressant sur la création de grands magasins par des ressortissants juifs, comme *L'Innovation* à Lausanne en 1907, qui n'a rien à envier au *Bonheur des dames* dans le roman de Zola. C'est une conception absolument nouvelle du commerce : on peut toucher la marchandise, les prix sont fixes, on ne marchandise pas, on peut y acheter de tout. Suivra *Manor*, fondé par les frères Henri et Ernest Maus et Léon Nordmann. Évidemment, ces « cathédrales du commerce moderne » font de l'ombre aux petites boutiques traditionnelles. Ce qui attise un antisémitisme latent.

Le livre accorde une large place à l'entre-deux-guerres 1918-1939. C'est l'époque bénie, si l'on peut dire, d'un antisémitisme virulent, voire ordurier, qui va parfois jusqu'à des appels au meurtre. Celui-ci est particulièrement notable dans la presse : l'immonde *Pilori* de Genève dont le responsable est Géo Oltramare (futur collaborateur des nazis en France) ou *La Nation* vaudoise, qui publie en 1932 le tristement célèbre article de Marcel Regamey, « Défie-toi du Juif ! » Quant aux demandes de naturalisation suisse, elles sont souvent refusées aux Juifs (par exemple à la pianiste Clara Haskil) sous prétexte de « profil sémitique ». Quant au sort des Juifs entre 1939 et 1945, accueillis en Suisse ou refoulés à la frontière, il est mieux connu, notamment grâce aux travaux de l'historien Marc Perrenoud. On en trouvera dans ce volume, et sous sa plume, une éclairante synthèse.

Mais le livre aborde de nombreux autres sujets ! Qu'il s'agisse par exemple des courants religieux du judaïsme en Suisse romande : on notera à ce propos que la communauté juive s'est renouvelée, dans un sens plus religieux, avec l'arrivée de nombreux sépharades venus d'Égypte ou du Maghreb dans les années 1950. Les auteurs du livre ont pris soin de donner la traduction en français de tous les

termes en hébreu ou en yiddish, ce qui en facilite grandement la lecture. Une place est faite aussi au mouvement sioniste.

De beaux chapitres sont consacrés à l'architecture extérieure et à l'agencement intérieur des synagogues, ainsi qu'aux cimetières juifs. On y apprendra beaucoup sur leur symbolique. Relevons aussi la contribution sur les liens entre judaïsme et protestantisme, faits de rencontres mais aussi d'incompréhensions. Et celle sur les spoliations en matière d'art de collectionneurs juifs, en Allemagne et dans les territoires occupés par la Wehrmacht.

Évidemment, on attendait l'ouvrage au contour à propos des relations entre Israël, les Palestiniens et les pays arabes. Sur ce point, très actuel, on ne pouvait certes pas

espérer une objectivité totale, dans un livre publié par la Fédération des communautés israélites... Le chapitre qui fait l'apologie de l'Association Suisse-Israël est assez problématique. Heureusement, il est mis en balance par l'émouvante interview de l'écrivain et mécène Metin Arditi, qui exprime à la fois son fort attachement à l'héritage judaïque de ses origines, et son appel à un État binational, à la fois juif et arabe, même s'il est peut-être irréalisable. Enfin, dans les notices biographiques qui concluent le livre, on trouvera les noms de nombreuses personnalités juives connues du monde politique, économique, artistique et religieux, qui ont marqué de leur empreinte la Suisse romande.

■ Pierre Jeanneret

PUBLICITÉ

Quand Saint-Imier était la capitale mondiale de l'anarchisme

L'anarchisme a trop souvent été confondu avec le terrorisme, qui ne représente que sa tendance la plus violente : par exemple l'assassinat du tsar Alexandre II en 1881. En fait ce courant d'idées s'oppose à tout État, à tout pouvoir centralisateur et autoritaire. Il prône la fédération spontanée et libre de communes et de sections locales et régionales. Voilà, de manière très résumée, sa doctrine de base. Or Saint-Imier, où a eu lieu en 1872 le premier congrès de l'Internationale anti-autoritaire (opposée au courant marxiste), et tout son Vallon, notamment le village de Sonvilier, ont joué un temps un rôle international.

Saint-Imier est une petite ville du Jura bernois qui compte aujourd'hui 5100 habitants. En 1880, elle en recensait 7000. Elle a durement souffert de la crise horlogère des années 1870. Le Vallon est alors en plein boom industriel. La fabrique des Longines y est fondée en 1867. Depuis 1874 on peut s'y rendre en train. L'aspect architectural du village, devenu une petite ville, change complètement. Dans les grandes fabriques d'horlogerie, on passe du système de l'établissage (des artisans à domicile produisent les différentes pièces de la montre) à la concentration et à la mécanisation de la production. L'exemple vient des États-Unis,

qui sont devenus un concurrent sérieux pour l'horlogerie suisse, laquelle doit s'adapter si elle veut continuer à exporter dans tous les continents. La locomotive, le bateau à vapeur et le télégraphe favorisent cette mondialisation, mais faciliteront aussi les échanges entre révolutionnaires des différents pays.

On a longtemps considéré les ouvriers horlogers comme faisant partie de « l'aristocratie ouvrière ». Vers 1870, la réalité est un peu moins idyllique. Il y a de très fortes inégalités sociales. Les salaires restent bas, et ceux des femmes sont bien sûr inférieurs à ceux des hommes... La crise horlogère des années 1870, la plus importante dans l'histoire jurassienne, touche terriblement patrons et surtout ouvriers. Sur le plan politique, Saint-Imier et les villages du Vallon sont dirigés par une élite bourgeoise de dirigeants d'entreprises. La démocratie reste donc assez formelle.

Le milieu horloger, surtout celui régi par l'établissage, est un terreau fertile pour le mouvement anarchiste. Il y a aussi le souvenir de la Commune de Paris, noyée dans le sang en 1871. Enfin l'Italie, l'Espagne et la Russie sont des bastions de l'idéal anarchiste. Michel Bakounine est venu parler à Saint-Imier. Tout cela exerce une influence sur les horlogers du Vallon, instruits et prédisposés au mouvement libertaire. Deux figures locales, James Guillaume et Adhémar Schwitzguébel, jouent aussi un grand rôle. Des sections jurassiennes adhèrent à la Ière Internationale des Travailleurs, fondée en 1864.



Vue de Saint-Imier en 1866.

Gravure anonyme.



Atelier d'ébauches, vers 1900

Mais très vite, celle-ci souffre des dissensions entre marxistes et anarchistes. En 1872, le congrès de La Haye, en excluant Bakounine, provoque la scission. Et le contre-congrès qui se tient à Saint-Imier les 15 et 16 septembre 1872, à l'initiative de la Fédération jurassienne, va devenir un épisode de l'histoire mondiale. Des délégués de toute l'Europe y participent, mais aussi de nombreux Jurassiens. Et de la Suisse vont partir dans différents pays, pendant plusieurs années, des tracts et journaux imprimés en Suisse. Leurs titres sont éloquentes : *La Solidarité*, *Le Progrès*, *L'Avant-Garde*, *Le Révolté*... Deux tendances se dessinent : celle du « syndicalisme révolutionnaire », pacifique, à laquelle adhèrent les horlogers du Vallon, et celle de « l'anarchisme insurrectionnel », qui prône de spectaculaires attentats sanglants, mais qui se révéleront inefficaces pour renverser le pouvoir en place. C'est le succès momentané de ce dernier qui va amener une politique de répression de l'anarchisme dans tous les pays.

Un dernier congrès de la Fédération jurassienne se tient à La Chaux-de-Fonds en 1880. Le mouvement anarchiste va peu à peu décliner, au profit du socialisme. Pourquoi ? La réponse tient surtout à l'évolution du mode de production : la machine, l'usine, la division du travail dans une même entreprise, la disparition des petits ateliers qui avaient tant impressionné Jean-Jacques Rousseau. C'est le Parti socialiste qui va désormais attirer la masse des ouvriers.

Cependant, certains idéaux de l'anarchisme restent présents dans les esprits. Qu'on les partage ou non, ces idéaux constituent une base solide pour la libération des hommes et des femmes face aux pouvoirs oppresseurs.

■ Pierre Jeanneret



Source principale :
**Le Vallon horloger
et ses anarchistes, in
Intervalles.**

Revue culturelle du
Jura bernois et de
Bienne, N° 123
Automne 2022,
227 pages.

PUBLICITÉ

POÈME ET CHANSON

Les chrétiens de nos riches contrées

Les chrétiens de nos riches contrées, le moins qu'on puisse dire, ne risquent pas tout à fait immédiatement le martyr. Ou alors à la prochaine révolution... Sait-on jamais! L'injustice peut mener aux pires exactions. Mais pour l'instant, s'ils se font rôtir, ce n'est pas sur un bûcher, tel un saint Laurent, condamné au supplice pour avoir proclamé trésors de l'Église tous les pauvres de Rome. Non, c'est pénard, sur une plage du sud qu'ils se font griller... une forme d'enfer doré qu'on propose à coups de criarde publicitaire comme un « paradis ». À l'abri des besoins, et pour compléter leurs nombreuses assurances, vie, vol, responsabilité civile, ils ont l'assurance, en plus d'une vie éternelle et d'être dorloté à jamais par un Bon Dieu qui fait pleuvoir ses bienfaits sur les miséreux comme sur les riches. Ils louent leur force de travail, leurs capacités intellectuelles à grand prix au service d'un système qui n'en finit pas de détruire la terre et les hommes qui l'habitent. Ils ne voient là rien d'incohérent. Et si des fois ces scandaleux privilèges gênent un peu aux entournures, un parti bien bourgeois, bien suisse, bien chrétien leur sert toute chaude une idéologie qui les conforte dans leur choix, indépendamment des claires incompatibilités d'une vie évangélique avec ce style de vie de riches dénaturé. Comment donc, la parole de Dieu, entendue chaque dimanche, ne réveille-t-elle pas un sentiment d'élémentaire justice? Comment ne pas avoir envie de partir sur les routes, pauvre et nu à la manière d'un saint François quand résonne en nous le vibrant appel de l'Évangile? Qui suis-je donc pour juger? Je sais que chacune de ces personnes je puis les rencontrer en profondeur. Un même Dieu crèche au cœur de notre cœur. Et n'avons-nous pas tous le cœur à gauche? Cependant, un système dont ils sont les agents nous sépare. J'en ai marre d'entendre à la sortie

de la messe, après l'eucharistie qui nous a réunis, ces bavardages sur les taux de change, les vacances, et ces scandaleux propos sur la mendicité, les migrants de la part de gens qui ont tout... Sauf peut-être l'essentiel. L'Église palabre sur les divorcés remariés, le mariage homosexuel, etc. Mais on devrait faire preuve d'un même empressement envers certains chrétiens de nos riches contrées dont l'opulence est une insulte à Dieu, à l'Église, à l'Homme. Je tire mon chapeau à tous ces hommes et femmes qui donnent leurs richesses, leur savoir, leurs immenses capacités à la construction, à l'avènement d'un monde plus juste, plus cohérent, plus humain plutôt que de les asservir égoïstement à un système en pleine démence de mondialisation.

■ Pierre Dominique Scheder

PUBLICITÉ

De quoi causent les bourgeois ?

De quoi causent les bourgeois

Quand ils sont entre eux

De tout et de rien

Surtout de rien

Ils causent de vacances
De maisons, d'assurances
Vautrés dans un fauteuil
Ils se disent peuchère
Au creux de leur « oseille »
Chut ! Des secrets bancaires
Ils parlent des voleurs
Qui vraiment n'ont pas d'cœur
« Que m'importe l'argent
Mais z'ont versé la poubelle
Et foutu le bordel
Dans tout l'appartement »

De quoi causent les bourgeois

Quand ils sont entre eux

De tout et de rien

Surtout de rien

Ils causent mendicité
« Ils n'ont qu'à travailler !
Et toutes ces demandes
Qu'on reçoit au courrier
Saints-Bernards à sauver
Et nos banques qui tremblent »
Ils parlent « restaurants »
« Chero mais excellent ! »

Y emmènent leurs nanas

Qui finiront mariées

Princesses emprisonnées

Dans des donjons-villas

De quoi causent les bourgeois

Quand ils sont entre eux

De tout et de rien

Surtout de rien

Ils causent de voitures
Et « d'ignobles rayures »
Puis repus au dessert
Un zeste un peu coupables
Pianotant sur la table
Ils évoquent les guerres
Celles même que fait faire
Ce système d'enfer
Que mon pays nanti
Soutient ouvertement
Viles ventes d'armements
Mais de cela nenni !

De quoi causent les bourgeois

Quand ils sont entre eux

De tout et de rien

Surtout de rien

Chexbres, le 24 juillet 2019

JEU CONCOURS

MOT CACHÉ

L	S	M	O	N	T	R	E	B	E	I	R	A	M	R
E	A	G	I	R	R	X	R	L	S	S	W	A	P	E
L	L	V	F	U	O	E	P	E	R	E	P	M	E	T
B	E	U	I	B	F	U	E	R	I	O	B	E	D	A
I	U	D	L	T	E	S	E	V	U	E	I	L	I	M
C	O	N	M	P	S	S	R	E	H	C	N	O	R	T
S	J	E	D	E	C	E	R	P	S	O	S	O	D	A
A	C	T	E	O	T	N	F	A	I	T	C	C	E	P
R	T	E	R	N	A	I	P	T	N	C	E	L	A	P
I	N	T	I	R	T	M	A	A	A	E	O	A	O	N
V	E	R	T	E	O	T	H	S	S	I	R	U	O	S
E	M	L	A	C	U	C	I	E	T	A	V	A	R	C
E	I	A	H	P	E	O	S	E	L	O	C	I	R	B
S	L	E	E	M	N	E	S	S	I	A	C	N	E	E
P	A	R	T	E	N	A	I	R	E	F	F	I	R	G

Liste des mots :

Acte	Marié
Agir	Mater
Alcool	Méchant
Aliment	Milieu
Boxe	Mine
Bref	Moche
Bricole	Montre
Calme	Occasion
Compas	Pâle
Cravate	Partenaire
Déboire	Peuple
Encaissé	Pouvoir
Escorte	Précédé
Etendu	Réputation
Etiolé	Rocs
Festival	Sale
Film	Soda
Fort	Souris
Griffe	Swap
Haie	Tatoué
Interview	Tempéré
Irascible	Tronche
Joue	Verte

Indication pour le mot à trouver :

Attente angoissée, en huit lettres

Envoyez le mot caché à :

Mica Arsenijevic, Pré des Cailles 10, 1323 Romainmôtier.

Règle du jeu des mots cachés

Les mots de la liste sont écrits dans la grille de gauche à droite ou de droite à gauche, de haut en bas ou de bas en haut, ou encore en diagonale en descendant ou en remontant. Ils peuvent se croiser. Des petits mots de deux ou trois lettres qui ne sont pas dans la liste peuvent se glisser dans la grille. La solution se trouve parmi toutes les lettres non utilisées et dispersées dans la grille.

Cinq gagnants seront désignés par tirage au sort parmi toutes les bonnes réponses le 8 septembre 2023.

Réponse du N° 03/2023 : CONDENSE.

Les gagnants sont : Fernand Briguët à Epalinges, Berthe Clerc à Yverdon, Ariane Favre à Romanel-sur-Lausanne, Huguette Perret à Vevey, Josiane Rosat-Beaud au Mont-sur-Lausanne.